



2017

Rapport annuel

MINING.CA

**ASSOCIATION
MINIÈRE
DU CANADA**



L'association minière du Canada
REPRÉSENTATION GÉRANCE COLLABORATION

TABLE DES MATIÈRES 

→ Association minière du Canada	3
→ Message de la présidente du conseil d'administration et du président et chef de la direction	4
→ Rapport du président de l'équipe de direction de l'initiative VDMD	7
→ Comité de l'environnement	12
→ Comité des affaires autochtones	14
→ Comité des relations publiques	16
→ Comité scientifique	20
→ Groupe de travail sur les stériles	25
→ Comité de la fiscalité	28
→ Comité du transport	30
→ Comité de la responsabilité sociale internationale	32
→ Comité de l'énergie et groupe de travail sur les changements climatiques	35
→ Comité des affaires du Nord	37
→ Commerce international et investissement	40
→ Mining Industry Human Resources Council	43
→ Conseil d'administration de l'AMC	46
→ Membres du comité	47
→ Membres	54
→ Personnel de l'AMC	56





ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA

L'Association minière du Canada (AMC) est l'organisme national représentant l'industrie minière du Canada. Ses membres, qui sont responsables de la majeure partie de la production canadienne de métaux de base et précieux, d'uranium, de diamants, de charbon métallurgique et de pétrole extrait des sables bitumineux, sont présents dans les secteurs de l'exploration minérale, de l'exploitation minière, de la fonte, de l'affinage et de la fabrication de produits semi-finis.

Représentant les membres de l'industrie minière qui s'engagent envers la durabilité, l'initiative *Vers le développement minier durable*^{MD} (VDMD^{MD}) de l'AMC est une norme primée et de classe mondiale qui encourage l'amélioration continue du rendement en matière de pratiques minières environnementales et sociales.

L'AMC défend les intérêts de l'industrie sur la scène nationale et internationale, élabore des politiques sur les minéraux avec les gouvernements, informe le public et favorise la collaboration pour résoudre des problèmes communs et stimuler les progrès. L'AMC collabore étroitement avec les associations minières provinciales et territoriales et avec les autres secteurs, ainsi qu'avec les groupes communautaires et environnementaux à l'échelle du Canada. ■



Publicité de l'AMC mettant en vedette l'initiative VDMD, à quelques pas de la Colline du Parlement.

© L'Association minière du Canada, 2017. Les marques de commerce, y compris sans s'y limiter, *Vers le développement minier durable*^{MD}, VDMD^{MD} et les conceptions en diamant formé d'arcs de cercle et de quadrilatères, sont des marques de commerce déposées ou des marques de commerce de l'Association minière du Canada au Canada et dans les autres pays.





MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Anne Marie Toutant, présidente du conseil d'administration
Pierre Gratton, président et chef de la direction

Il est incroyable de voir à quel point les choses peuvent changer en une année. En réfléchissant à tout ce qui s'est passé en 2017, on constate qu'il s'agit d'une année unique à bien des égards – certains éléments sont positifs, d'autres sont décevants, et d'autres encore auront des effets inconnus.

En 2017, l'industrie minière mondiale a repris de la vigueur. Les prix de nombreux produits de base ont remonté, ce qui est un signal encourageant que le ralentissement économique des dernières années est enfin derrière nous. Même si ce changement n'a pas été ressenti par tous les acteurs de l'industrie, l'année 2017 a été beaucoup plus positive que les précédentes; bon nombre d'entreprises sont passées à la vitesse supérieure et se sont orientées vers la croissance.

Les perspectives de l'industrie minière canadienne sont bonnes à long terme. La demande pour les produits miniers devrait augmenter, car on prévoit que les classes moyennes continueront d'émerger dans les pays les plus peuplés du monde. La transition mondiale vers un avenir à faible empreinte carbone, qui haussera la demande de minéraux et de métaux comme éléments constitutifs des technologies propres, crée également une importante occasion de croissance pour l'industrie minière.

Étant donné le revirement anticipé et l'augmentation imminente de la demande de minéraux et de métaux, l'AMC a insisté sur le fait que le Canada n'a pas de temps à perdre et qu'il doit saisir toutes les occasions en matière d'activités minières. En fait, le Canada ne peut pas se permettre de les rater. Malheureusement, en 2017, nous avons remarqué des signes qui ont confirmé nos soupçons : le Canada est moins compétitif qu'auparavant. La part relative de l'investissement mondial en exploration minière du Canada a chuté pendant plusieurs années consécutives, les investissements planifiés ont diminué de moitié, et très peu de nouveaux projets ont été soumis à des fins d'évaluation environnementale au cours des deux dernières années. Pendant ce temps, d'autres pays, comme l'Australie, sont heureux de prendre le relais.



Anne Marie Toutant, présidente du conseil d'administration.

Heureusement, nous savons que cette situation peut être renversée. Des politiques stratégiques doivent être mises en place, avec pour objectif de favoriser un développement minier durable plutôt que d'envoyer les investissements dans d'autres pays. À l'échelle fédérale comme à l'échelle provinciale, les ministres responsables des mines ont entendu nos préoccupations, ce qui a mené en août 2017 à un engagement à élaborer un nouveau Plan canadien pour les minéraux et les métaux. L'AMC et ses membres contribuent à l'élaboration du plan, qui devrait être finalisé au début de 2019. Nous espérons que ce plan aidera le Canada à regagner sa position de chef de file dans l'industrie minière en ciblant les mesures nécessaires à la croissance dans notre secteur, l'un des piliers de l'économie canadienne. Bien que cette initiative soit un pas dans la bonne direction, nous sommes conscients qu'elle ne représentera pas une solution miracle pour surmonter tous les défis auxquels l'industrie minière canadienne est confrontée. En outre, pendant que le plan est en cours d'élaboration, des développements en matière de politiques, qui ont une incidence sur notre secteur, sont en cours. En effet, les incertitudes qui découlent d'une panoplie d'initiatives quant aux règlements et aux





Pierre Gratton, président et chef de la direction.

politiques à tous les ordres de gouvernement constituent réellement le cœur du problème.

Comme le gouvernement fédéral arrivait à la moitié de son mandat, l'année 2017 a été marquée par une activité intense alors que les élus tentaient de respecter leurs engagements, dont plusieurs étaient très pertinents pour notre secteur.

Les efforts étaient centrés sur l'examen des principales lois environnementales, dont la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur la protection de la navigation*. En raison de cet examen, l'AMC a doublé ses activités de défense des intérêts auprès d'Environnement et Changement climatique Canada par rapport à l'année précédente.

De nombreux autres dossiers politiques ont exigé beaucoup d'attention de la part de l'AMC durant l'année, y compris les suivants : changements climatiques et tarification du carbone, infrastructures, transports, affaires autochtones, innovation, commerce, développement international et diverses questions d'ordre réglementaire. Il convient de

mentionner plus particulièrement le domaine des transports, auquel l'AMC a consacré beaucoup d'efforts en établissant des partenariats avec d'autres expéditeurs afin de faire accepter des modifications à la *Loi sur les transports au Canada* et ainsi imposer certaines limites à la puissance du marché des compagnies de chemin de fer. De plus, l'AMC a joué un rôle actif dans diverses initiatives associées aux changements climatiques, y compris la législation fédérale sur la tarification du carbone et le mécanisme connexe lié aux secteurs à forte intensité d'émissions exposés aux échanges commerciaux, ainsi que l'élaboration d'une norme sur les combustibles propres et de nouveaux règlements sur les groupes électrogènes diesel.

La défense des intérêts de l'industrie et les efforts pour rester au fait de tous les développements en matière de politiques nous ont bien occupés en 2017. En fait, l'AMC a été l'organisme de lobbying le plus actif durant l'été, une période généralement calme en matière de défense des intérêts, et a été parmi les organismes les plus actifs durant toute l'année. Selon le relevé de ses activités, l'AMC a été plus active que jamais en 2017, prenant part à plus de 300 rencontres avec de hauts fonctionnaires fédéraux ainsi que des parlementaires et leur équipe. Le président et chef de la direction de l'AMC, Pierre Gratton, a de nouveau été nommé dans la liste des *100 principaux lobbyistes de 2017* du journal *Hill Times*.

Au-delà de la défense des intérêts, en 2017, le travail de l'AMC en matière de durabilité a continué de progresser et de recevoir des marques de reconnaissance. Notre initiative *Vers le développement minier durable^{MD} (VDMD^{MD})*, conçue au Canada, a continué son expansion à l'échelle internationale. Cinq nouveaux pays sur cinq continents, soit la Finlande, l'Argentine, le Botswana, les Philippines et l'Espagne, procèdent maintenant à la mise en œuvre de cette norme primée de développement minier durable. La mise en place du programme est soutenue par les sociétés membres de l'AMC, qui mènent leurs activités à l'échelle internationale et souhaitent promouvoir l'initiative VDMD dans ces pays. L'AMC partage librement son programme VDMD avec ces derniers pour améliorer le rendement environnemental et social de leur industrie minière. Grâce à ce partage de connaissances sur les pratiques de développement minier durable, l'AMC contribue grandement à développer la capacité de l'industrie minière internationale.

Bien que l'objectif principal du programme VDMD soit de favoriser l'amélioration du rendement dans les mines et de laisser un héritage positif là où les sociétés exercent leurs activités, l'initiative aide également les entreprises et leurs clients à avoir confiance dans la façon dont leurs produits sont fabriqués. En 2017, Apple a mentionné le programme VDMD dans un document portant sur ses normes de responsabilité quant à ses fournisseurs, ce qui représente une reconnaissance importante du programme et de sa capacité à assurer un approvisionnement responsable en minéraux et en métaux.





Le mouvement pour un approvisionnement responsable prend de l'ampleur. Les clients veulent de plus en plus que les matières premières servant à la fabrication de leurs produits soient extraites de façon responsable. L'initiative VDMD peut aider les entreprises à satisfaire aux exigences de leurs clients, puisque la vérification du rendement des sites d'exploitation minière comporte un volet environnemental et social. Notamment, elle tient compte des relations que les sociétés minières entretiennent avec les communautés locales et autochtones, des façons de gérer la biodiversité et les résidus, ainsi que des mesures mises en place pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés. L'AMC collabore à d'autres normes, comme celles du programme ResponsibleSteel^{MC}, du Responsible Jewellery Council, de la Responsible Business Alliance et de l'Initiative for Responsible Mining Assurance, afin de transmettre son savoir-faire en matière de pratiques d'exploitation minière durables et d'aider les différents organismes à établir une chaîne d'approvisionnement responsable pour les métaux et minéraux.

En 2017, nous avons continué à respecter les engagements que nous avons pris à la suite de l'incident de la mine du mont Polley. Après un examen minutieux des exigences et des directives de l'AMC en matière de gestion des résidus miniers, nous avons publié une version mise à jour de notre *Guide de gestion des parcs à résidus miniers*, reconnu à l'échelle internationale. Le nouveau *guide sur les résidus miniers* est une des principales mesures que prennent l'AMC et ses membres pour atteindre l'objectif de réduire à zéro les défaillances catastrophiques des parcs à résidus miniers. Nous sommes reconnaissants envers les experts du groupe de travail indépendant et du Groupe de travail sur les stériles de l'AMC, dont les compétences, le dévouement et l'enthousiasme ont contribué à améliorer notre guide de façon considérable.

En ce qui concerne les changements climatiques, l'AMC et ses membres se sont engagés à mettre en œuvre plus d'une douzaine de mesures additionnelles, basées sur les recommandations du Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'Association, un groupe indépendant formé de nombreux intervenants qui conseille l'AMC sur l'initiative VDMD ainsi que sur des questions d'intérêt commun. Vers la fin de 2016, le Groupe a présenté une déclaration consultative à l'AMC, qui reconnaissait son engagement à agir comme partenaire constructif en matière de lutte contre les changements climatiques. La déclaration ciblait également les occasions potentielles de miser sur les progrès que le secteur a réalisés dans les 20 dernières années. Cette collaboration est un excellent exemple de ce qui peut être réalisé lorsque l'industrie et les communautés d'intérêts travaillent de pair. Grâce aux recommandations judicieuses et constructives du Groupe, l'AMC et ses membres se sont engagés à mettre en œuvre plus d'une douzaine de nouvelles mesures pour s'attaquer aux changements climatiques.

L'an dernier, l'innovation a été omniprésente. En réponse à une initiative de supergrappes du gouvernement du Canada, des sociétés minières (y compris les membres et les partenaires d'innovation de l'AMC) se sont rassemblées dans le cadre de la proposition CLEER (Clean, Low-energy, Effective, Engaged and Remediated [propreté, faible consommation énergétique, efficacité, mobilisation et assainissement]). La proposition CLEER est l'un des neuf projets présélectionnés par le gouvernement fédéral et le seul à être centré sur les ressources propres, ce qui en fait une réalisation impressionnante. Même si le projet n'a finalement pas été sélectionné, l'industrie minière canadienne demeure déterminée à transformer le secteur grâce à l'innovation. Le processus de création de l'initiative CLEER constitue un moment clé pour notre secteur. Le projet a suscité une réponse enthousiaste de la part de l'industrie minière et de l'industrie de l'approvisionnement minier du Canada, et a demandé un niveau de collaboration et d'innovation sans précédent dans notre secteur.

Les réalisations de l'AMC en 2017 sont attribuables aux efforts collectifs de bon nombre de personnes, notamment les membres du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'équipe de direction de l'initiative VDMD, ainsi que les experts de l'industrie qui offrent leur temps et leur expertise aux groupes de travail et aux comités de l'AMC. De plus, l'Association est fière de compter sur un personnel des plus compétents, composé de gens reconnus pour leur expertise et leur professionnalisme par le gouvernement et d'autres associations. Grâce à leurs compétences et à leur expérience, ils produisent des résultats concrets dont profite l'ensemble de l'industrie. Leur travail est fort apprécié par le conseil d'administration et les membres de l'AMC.

Pour obtenir de plus amples détails sur les sujets abordés dans le présent message et les autres aspects du travail de l'AMC, nous vous invitons à lire le rapport annuel en entier. ■





FAITS SAILLANTS

- Amélioration continue du rendement en matière de protocoles VDMD pour l'ensemble des membres, avec sept établissements qui ont remporté le Prix du leadership VDMD.
- Achèvement des améliorations au *Protocole de gestion des résidus miniers*, mise en œuvre du *Protocole de prévention du travail des enfants et du travail forcé* et avancement de l'élaboration du *Protocole de gouvernance de l'eau*.
- Communication avec le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCCI) de l'AMC afin de promouvoir l'initiative VDMD :
 - L'AMC a répondu à la déclaration sur les changements climatiques du GCCCI 2017 en s'engageant publiquement à prendre certaines mesures ciblant l'initiative VDMD, la défense des politiques et les actions d'entreprise liées à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces derniers.
 - En plus de faire avancer ses travaux d'amélioration sur la gouvernance de l'eau et l'efficacité de la communication avec les intervenants dans le cadre de l'initiative VDMD, le GCCCI a réalisé des examens après vérification de Glencore et de Rio Tinto.
- L'initiative VDMD de l'AMC est toujours aussi populaire à l'échelle internationale, à la fois comme norme pour les autres pays ou outil de confirmation de pratiques minières responsables :
 - L'initiative VDMD a été adoptée en Afrique et en Asie grâce à la signature de contrats de licence avec les chambres des mines du Botswana et des Philippines.
 - L'initiative VDMD a été citée par Apple dans ses *Normes en matière de responsabilité des fournisseurs* et a mis en œuvre un nouveau *protocole de prévention du travail des enfants et du travail forcé* dont l'objectif est d'améliorer la pertinence de l'initiative VDMD pour les fabricants qui recherchent des métaux et des minéraux extraits de façon responsable.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VDMD Peter Read, vice-président, Planification stratégique, Syncrude Canada ltée

L'équipe de direction de l'initiative VDMD étudie les possibilités d'amélioration du rendement et de la réputation de l'industrie minière auprès des communautés d'intérêts clés.

AMÉLIORATION DU RENDEMENT

Le rapport d'étape VDMD 2017 révèle une amélioration constante des résultats des entreprises en 2016 par rapport à 2015. Voici quelques faits saillants :

- 98 % des sociétés ont déclaré publiquement leurs activités de communication et de dialogue auprès des communautés autochtones et locales (94 % en 2015).
- 93 % disposent d'un plan de gestion de crises et des communications (86 % en 2015).
- 72 % ont déclaré publiquement leurs activités et leur rendement en matière de conservation de la biodiversité (66 % en 2015).
- 56 % ont établi et atteint des objectifs de rendement en matière de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (44 % en 2015).





RECONNAISSANCE DU RENDEMENT EXCEPTIONNEL

PRIX DU LEADERSHIP VDMD

En 2017, des Prix du leadership VDMD ont été décernés à deux fonderies et à sept établissements miniers exploités par Glencore, New Gold, Rio Tinto, Syncrude et Ressources Teck Limitée. Ce prix n'est remis qu'aux établissements qui atteignent ou surpassent le niveau A pour tous les indicateurs des six protocoles évalués dans le cadre de l'initiative VDMD. De plus, seuls les établissements dont les résultats ont été vérifiés par un tiers sont admissibles à ce prix.

Cette année, l'établissement à Cardinal River, celui à Greenhills et la fonderie de Trail, propriétés de Teck, ont remporté le plus haut niveau du Prix du leadership VDMD après avoir atteint le niveau AAA et répondu « oui » aux questions sur le plan de gestion de crises et des communications pour les 23 indicateurs lors de la vérification externe. Jusqu'à présent, seul un autre établissement, celui à Elkview de Teck, a atteint ce niveau de rendement.

PRIX D'EXCELLENCE VDMD

Les Prix d'excellence VDMD visent à souligner les projets innovateurs qui haussent la barre en matière de responsabilité sociale dans le secteur minier canadien. En 2017, le prix VDMD en engagement communautaire a été remis à la mine Voisey's Bay de Vale, et le prix VDMD en excellence environnementale a été décerné à la Dominion Diamond Corporation.

Vale : Un programme d'expédition reconnaît le lien des Inuits à la banquise côtière

La mine Voisey's Bay de Vale a été choisie en raison de ses travaux avec les communautés innues et inuites pour veiller à ce que les expéditions hivernales s'immiscent le moins possible dans le mode de vie autochtone traditionnel et que les résidents puissent traverser en toute sécurité la voie tracée par le navire. Les rétroactions des communautés ont joué un rôle de premier plan dans le succès du programme, en plus d'avoir influé sur d'autres aspects de l'entente. À titre d'exemple, deux périodes de six semaines de non-expédition sont prévues, l'une à l'automne, lorsque la glace se forme, et l'autre au printemps, lorsqu'elle se rompt. Des périodes de non-expédition sont également prévues en fonction des conditions météorologiques et des jours fériés.

Dominion Diamond : Transformer la gestion des déchets

La mine Ekati de Dominion Diamond a été choisie en raison de ses travaux de transformation de la gestion des déchets sur place afin d'accroître la durabilité et de restreindre les effets sur l'environnement. Les diverses mesures prises au fil des ans ont réduit de façon importante les déchets et les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la mine, ce qui a incité des communautés et d'autres sociétés minières de la région à suivre l'exemple de Dominion. Ainsi, près de 75 000 kilogrammes de plastique et 193 000 kilogrammes de chiffons gras ont été recyclés plutôt qu'incinérés, ce qui a réduit les émissions des deux incinérateurs de la mine. En 2015, Dominion a installé un composteur en contenants et, au terme de l'année 2016, plus de 67 000 kilogrammes de déchets organiques avaient été détournés, ce qui a réduit de 210 tonnes d'équivalents CO₂ les émissions de GES et de 74 000 litres la consommation de carburant diesel. Grâce à son composteur en contenants, Dominion peut fréquemment arrêter complètement un de ses incinérateurs, ou les deux, ce qui a permis de réduire d'environ 25 % la consommation d'eau de récurage.

CHANGEMENTS APPORTÉS À L'INITIATIVE VDMD

GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

À l'exception d'une mise à jour au guide *Comment rédiger un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux* prévue pour 2018, les travaux d'amélioration du *Protocole de gestion des résidus miniers VDMD* sont maintenant terminés. Le nouveau protocole est maintenant disponible à la page de l'initiative VDMD du site Web de l'AMC et sa mise en œuvre progressive commencera immédiatement. Le protocole amélioré pourra être utilisé pour les auto-évaluations volontaires en 2018 et deviendra obligatoire en 2019.

Le *Guide de gestion des parcs à résidus miniers* auquel doivent se conformer les établissements pour répondre aux exigences du protocole a été révisé en 2017 et est disponible à la page de l'initiative VDMD du site Web de l'AMC.





Peter Read, président de l'équipe de direction de l'initiative VDMD.

Le rapport du Groupe de travail sur les stériles (page 25) présente les détails des modifications apportées à l'orientation et aux exigences de l'AMC relativement à la gestion des résidus miniers.

PRÉVENTION DU TRAVAIL DES ENFANTS ET DU TRAVAIL FORCÉ

En juin, le conseil d'administration de l'AMC a approuvé le *Protocole de prévention du travail des enfants et du travail forcé*. Ce protocole a été élaboré afin de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement de l'industrie minière et de fournir les renseignements requis pour démontrer un approvisionnement chefs en métaux et en minéraux. Le protocole comprend un indicateur lié à la prévention du travail des enfants et un indicateur lié à la prévention du travail forcé. Les membres de l'AMC commenceront à mesurer leur rendement par rapport à ces indicateurs en 2018.

GOVERNANCE DE L'EAU

Pendant l'année, les chefs de l'initiative VDMD ont travaillé à l'élaboration de critères et d'indicateurs préliminaires pour le *Protocole de gouvernance de l'eau*. L'ébauche du protocole compte quatre indicateurs qui ciblent la

gouvernance de l'eau, la gestion de l'eau destinée aux opérations, la planification à l'échelle des bassins versants ainsi que la communication de rapports sur l'eau et le rendement. Ce protocole devrait être finalisé en 2018.

PLAN DE CROISSANCE INTERNATIONALE DE L'INITIATIVE VDMD

En novembre, l'AMC a achevé un nouveau plan triennal qui oriente la croissance internationale de l'initiative VDMD et la privilégie comme moyen de prouver le leadership du Canada en matière de pratiques minières socialement responsables. Ce plan renforce également la position de leader des sociétés individuelles qui utilisent l'initiative VDMD depuis de nombreuses années au Canada. Il présente également le déploiement international de l'initiative VDMD comme un outil stratégique qui peut être utilisé par le gouvernement canadien pour faire la promotion de l'industrie minière canadienne au moyen d'un système fondé sur le rendement qui connaît un franc succès depuis 13 ans au Canada. Dans cette optique, des travaux de préparation d'une demande d'aide financière en vertu du programme Opportunités mondiales pour les associations du gouvernement du Canada sont aussi en cours.

TRAVAIL DU GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

Le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCCI) a joué dès le départ un rôle clé dans la conception de l'initiative VDMD et demeure un élément important de son évolution et de sa mise en œuvre. Le GCCCI est un groupe indépendant à multiples intérêts qui conseille l'AMC au sujet de l'initiative VDMD et qui cerne les questions ou les enjeux émergents relatifs au secteur minier.

Ses membres se réunissent régulièrement durant l'année, incluant deux rencontres en personne. Le GCCCI profite de ces rencontres pour proposer des améliorations à l'initiative VDMD, effectuer l'évaluation annuelle d'un échantillon des résultats vérifiés des sociétés à l'égard du rendement VDMD et discuter de sujets d'intérêt commun avec les membres du conseil d'administration de l'AMC. En 2017, les travaux du GCCCI ont porté sur deux sujets : les changements climatiques et la gouvernance de l'eau.





CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En novembre 2016, le GCCI a publié le document *Relever le défi : Déclaration consultative sur les changements climatiques*. Cette déclaration présentait certaines recommandations pour façonner les activités liées aux changements climatiques de l'AMC. En 2017, l'objectif était que l'AMC formule une réponse. Pendant l'année, l'AMC a travaillé avec les membres de son Groupe de travail sur les changements climatiques et les membres du GCCI pour élaborer une réponse à la déclaration consultative. Cette réponse a permis à l'AMC de consigner les mesures déjà prises et de s'engager à prendre d'autres mesures de lutte contre les changements climatiques, y compris 13 mesures dans les six catégories ci-dessous :

- **Vers le développement minier durable** : Passer en revue l'initiative VDMD pour repérer les occasions supplémentaires d'intégrer des mesures de lutte contre les changements climatiques et d'offrir du soutien à ce sujet; et encourager l'amélioration du rendement en matière de réduction des émissions de GES.
- **Niveau opérationnel** : Rechercher les occasions d'augmenter l'utilisation de technologies produisant peu d'émissions; promouvoir l'investissement du gouvernement dans les innovations du secteur minier afin d'accélérer le progrès; effectuer des évaluations du risque lié aux changements climatiques; et mettre en place des mesures d'adaptation appropriées.
- **Communautés autochtones et locales** : Explorer les moyens d'aider les communautés à améliorer leur accès aux technologies des énergies renouvelables et la gestion de celles-ci; et soutenir le développement d'un approvisionnement écoénergétique local durable en aliments sains dans les communautés.
- **Chaînes d'approvisionnement** : Encourager la chaîne d'approvisionnement du secteur minier à développer des technologies novatrices à faible consommation d'énergie; communiquer le rôle des produits miniers dans la transition vers un avenir à faible empreinte carbone; et évaluer les occasions pour l'industrie de travailler avec d'autres secteurs afin de recycler les produits contenant des minéraux et des métaux.
- **Engagement envers les politiques publiques** : Communiquer les initiatives novatrices des membres de l'AMC liées aux changements climatiques, à l'énergie et au développement des communautés; améliorer la compréhension de la population canadienne du lien entre les minéraux, les métaux et les produits énergétiques dans les solutions à faible teneur en carbone; promouvoir des politiques publiques pouvant mener à une tarification efficace du carbone, stimuler la demande pour des infrastructures à faible teneur en carbone; et travailler de concert avec d'autres entreprises afin d'atteindre des buts communs.
- **Divulgence des risques associés au climat et des possibilités qui en découlent** : Continuer à divulguer les renseignements liés à la lutte contre les changements climatiques, y compris les données sur les émissions de GES; et trouver des moyens d'améliorer encore plus la divulgation des données.

GOUVERNANCE DE L'EAU

En raison de la décision de l'AMC de commencer des travaux sur un *Protocole de gouvernance de l'eau* dans le cadre de l'initiative VDMD, le GCCI a décidé que sa réunion printanière porterait exclusivement sur la formulation de conseils pour aider l'AMC à structurer l'élaboration préliminaire des critères et des indicateurs pour ce nouveau protocole. Pendant cette réunion, les membres du GCCI ont réalisé une analyse comparative de quatre normes en matière d'eau destinée aux opérations bien connues et appliquées par les sociétés minières afin de prendre position quant aux points forts et faibles de chacune des normes. Ces quatre normes étaient la déclaration sur la gouvernance de l'eau du Conseil international des mines et métaux (ICMM), la norme de l'Alliance for Water Stewardship, le *Protocole de gestion de l'eau* de l'initiative VDMD de la Finlande et le programme de gestion de l'eau du Carbon Disclosure Project. Puisque les travaux de l'AMC sur le *Protocole de gouvernance de l'eau* doivent se poursuivre en 2018, le GCCI continuera ses discussions à ce sujet pendant l'élaboration du protocole.

EXAMEN APRÈS VÉRIFICATION

Chaque année, le GCCI passe en revue un échantillon des résultats vérifiés des sociétés pour analyser les systèmes et les pratiques de ces dernières. Il s'agit du processus d'examen après vérification. Lors de la réunion d'octobre, le GCCI a examiné les résultats de Glencore et de Rio Tinto pour l'année 2016. Cette année, la réunion automnale s'est tenue à la





mine Raglan de Glencore dans le nord du Québec. Pour la première fois, une société soumise à l'examen après vérification accueillait en même temps une réunion du GCCI, ce qui a permis aux membres du GCCI de mieux comprendre les processus décrits par la société pendant l'examen après vérification.

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE VDMD À L'ÉCHELLE MONDIALE

L'AMC continue de contribuer au renforcement des capacités de l'industrie minière mondiale en partageant son savoir-faire en matière de pratiques d'exploitation minière durable. L'une des méthodes les plus efficaces utilisées par l'AMC et ses membres consiste à communiquer librement l'initiative VDMD aux associations minières d'autres pays qui cherchent des outils pour améliorer le rendement socio-environnemental de leurs sociétés membres.

En 2017, la croissance internationale de l'initiative VDMD s'est poursuivie en Afrique et en Asie. L'initiative VDMD est désormais fermement établie dans cinq pays sur cinq continents. En février, la chambre des mines du Botswana est devenue la première association minière d'Afrique à adhérer à l'initiative VDMD. En décembre, la chambre des mines des Philippines est devenue la première association minière d'Asie à faire de même. À la fin de 2017, l'initiative VDMD était présente au Canada, en Finlande, en Argentine, au Botswana et aux Philippines.

L'intérêt envers cette initiative ne cesse de croître à l'échelle internationale, et l'AMC est actuellement en pourparlers avec des gouvernements et des associations de partout dans le monde.

PLACE CROISSANTE DE L'INITIATIVE VDMD DANS UNE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DE MÉTAUX ET DE MINÉRAUX RESPONSABLE

En janvier 2017, l'AMC et l'initiative VDMD ont reçu un coup de pouce important d'Apple lorsque l'entreprise a publié ses nouvelles normes en matière de responsabilité des fournisseurs. En effet, ces normes définissent les attentes envers la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise dans huit domaines liés à l'exploitation minière : travail des enfants, travail forcé, conflits, santé et sécurité au travail, santé et sécurité des communautés, consommation d'eau, résidus miniers et pollution. Apple a évalué dix normes indépendantes, dont cinq s'appliquent à l'exploitation minière à grande échelle. L'initiative VDMD est la seule norme multienjeux élaborée par le secteur minier qu'Apple a choisi d'inclure. Avec l'adoption du nouveau *Protocole de prévention du travail des enfants et du travail forcé*, l'initiative VDMD touche désormais six des huit domaines clés des normes d'Apple.

En étant présente dans les normes d'Apple, l'initiative VDMD gagne en visibilité et devient une norme clé qui permet de répondre au souhait du secteur manufacturier pour des métaux et minéraux extraits de façon responsable. En 2017, l'AMC est devenue membre de ResponsibleSteel afin d'aider cet organisme à élaborer le volet minier de sa norme. L'AMC a également entamé une discussion avec la Responsible Business Alliance (autrefois la Electronic Industry Citizenship Coalition) afin d'harmoniser l'initiative VDMD avec l'évaluation d'état de préparation au risque de l'alliance et les rendre équivalentes.

Pour en savoir plus sur l'initiative VDMD et pour télécharger le dernier rapport d'étape VDMD, visitez le www.mining.ca/fr/vdmd. ■





FAITS SAILLANTS

- Le Comité de l'environnement a centré ses efforts sur l'examen de lois fédérales, dont la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur la protection de la navigation* et la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Ces travaux ont été dirigés par le groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC.
- L'AMC a régulièrement discuté avec les représentants du gouvernement des examens des lois sur l'environnement et a participé au Comité consultatif multilatéral formé en 2016 pour servir d'organisme de consultation au gouvernement.
- L'AMC a surveillé les développements liés à la *Loi sur les espèces en péril* et a pris des mesures à cet égard, y compris l'examen quinquennal du Programme de rétablissement du caribou boréal et l'accord de conservation préliminaire pour le caribou des montagnes du sud.

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Président : Mark Freberg, directeur, Permis et fermeture de mines, Ressources Teck Limitée

Le Comité de l'environnement examine les lois et les questions environnementales d'ordre général qui touchent l'industrie.

En 2017, le Comité de l'environnement et le Comité scientifique de l'AMC se sont rencontrés à Ottawa en février, en mai et en septembre. Les réunions ont été bonifiées par des webinaires informatifs et des travaux de groupes de travail. Le Groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC n'a pas chômé cette année puisqu'il s'est penché sur la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, sur la *Loi sur les pêches* et sur la *Loi sur la protection de la navigation*. Le respect de délais raisonnables et l'applicabilité de ces lois fédérales sont des facteurs essentiels pour l'avenir de l'industrie. Le Groupe de travail sur la *Loi sur les espèces en péril* de l'AMC a participé de façon active aux développements liés au caribou boréal et au caribou des montagnes du sud, ainsi qu'aux stratégies de rétablissement et aux plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*.

Le Comité a poursuivi ses travaux sur la pollution de l'air, les changements climatiques, le Plan de gestion des produits chimiques, les Recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement, le Règlement sur les urgences environnementales et l'Inventaire national des rejets de polluants ainsi que son examen de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Le Comité a travaillé avec des représentants d'Environnement et Changement climatique Canada, du Service canadien de la faune, de Pêches et Océans Canada, de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, de Santé Canada, de Transports Canada et du ministère de la Justice ainsi qu'avec le Musée canadien de la nature, le Biodiversity Institute of Ontario, des groupes autochtones et des organisations non gouvernementales de l'environnement.

Pour appuyer le partage des innovations prometteuses, le Comité a bien aimé la tenue d'un webinaire sur les plans de Goldcorp quant à la mine Borden, entièrement électrique.

EXAMENS DES PRINCIPALES LOIS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le 24 février, le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes a déposé un rapport recommandant d'apporter des changements à la *Loi sur les pêches*. Le 23 mars, le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités de la Chambre des communes a déposé un rapport recommandant d'apporter des changements à la *Loi sur la protection de la navigation*. Le rapport du comité d'experts chargé de l'examen des processus environnementaux du gouvernement fédéral a été publié le 5 avril. L'AMC a analysé les trois rapports et a soumis ses commentaires aux ministres responsables. L'AMC a également transmis son analyse aux autres associations de l'industrie pour mobiliser encore plus de représentants de cette dernière.





Le gouvernement a publié un document de travail à la fin de juin en réponse aux rapports du groupe d'experts et des comités de la Chambre des communes. L'AMC a soumis des commentaires écrits sur ce document de travail et a rencontré le ministre et des représentants d'Environnement et Changement climatique Canada pendant l'été 2017 afin d'expliquer son analyse. En plus de commenter officiellement les rapports et de rencontrer les représentants du gouvernement, l'AMC a participé de façon active au Comité consultatif multilatéral formé l'année précédente pour contribuer à l'examen des lois. Elle a émis d'importantes recommandations, a analysé les problèmes vécus par l'industrie minière en lien avec les processus fédéraux actuels et a continué de souligner dans le cadre de tous les examens des lois la nécessité de planifier la transition et de disposer d'une capacité suffisante pour mettre en place tout changement législatif.

ESPÈCES EN PÉRIL

L'AMC a examiné et a commenté le plan d'action proposé pour le caribou boréal publié en août aux fins de consultation et a participé à l'examen quinquennal sur la mise en œuvre du Programme de rétablissement du caribou boréal. La soumission de l'AMC portait principalement sur la contribution de l'industrie à l'avancement de la science. L'AMC a également commenté l'accord de conservation préliminaire pour le caribou des montagnes du sud. Comme il est reconnu que l'industrie minière est un intervenant clé dans le domaine, l'AMC a été invitée à participer au Consortium national du savoir sur le caribou boréal. Le Comité consultatif sur les espèces en péril, dont le mandat a été renouvelé en avril, a créé plusieurs groupes de travail pour examiner des enjeux précis. L'AMC est non seulement membre du Comité, mais elle est également la vice-présidente (industrie) des groupes de travail sur les permis et les mesures compensatoires et sur le plan des connaissances de la *Loi sur les espèces en péril*.

Tara Shea, directrice de l'initiative VDMD de l'AMC et responsable de l'élaboration des politiques sur les espèces en péril, a été nommée au Comité consultatif national de l'initiative Conservation 2020. Ce Comité doit conseiller les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux quant aux mesures qui peuvent être prises pour atteindre l'objectif canadien de protéger 17 % des terres et de l'eau douce d'ici 2020.

PLAN DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES / LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a déposé son rapport sur l'examen de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) à la fin juin. Ce rapport recommandait que des améliorations importantes y soient apportées. L'AMC a collaboré à l'analyse du rapport avec d'autres associations de l'industrie et a transmis ses commentaires sur les recommandations pertinentes pour l'industrie à Environnement et Changement climatique Canada.

Elle a régulièrement discuté avec les représentants du gouvernement relativement à l'élaboration d'évaluations et de recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement pertinentes en vertu du Plan de gestion des produits chimiques. L'analyse de l'évaluation finale sur le cobalt et ses composés a révélé que les commentaires transmis par l'industrie ont été pris en considération et qu'ils ont mené à la correction d'erreurs et à d'autres améliorations.

AUTRES ACTIVITÉS

Pour donner plus de poids à ses efforts, l'AMC adhère à plusieurs groupes officiels et officieux de l'industrie, composés de multiples intervenants. Lyle Safronetz (Vale) a représenté l'AMC au sein du Comité des questions actuelles du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. Brady Balicki (Cameco) a été nommé au Consortium national du savoir sur le caribou boréal. Justyna Laurie-Lean (AMC) a représenté notre organisme au sein de divers forums, y compris l'Industry Coordinating Group for CEPA, l'Environmental Health Industry Coordinating Group, le comité directeur de l'industrie sur le changement climatique et la qualité de l'air, le North American Metals Council, le comité consultatif multilatéral, le groupe de travail multilatéral sur les substances de l'Inventaire national des rejets de polluants et le Conseil consultatif des intervenants du Plan de gestion des produits chimiques.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les projets environnementaux de l'AMC et sur la réduction des émissions de ses sociétés membres, consultez le dernier rapport d'étape *Vers le développement minier durable*, qui se trouve à l'adresse suivante : www.mining.ca/fr/vers-le-developpement-minier-durable. ■





FAITS SAILLANTS

- Poursuite des activités de sensibilisation et de rapprochement avec les principaux décideurs fédéraux qui assument des responsabilités par rapport aux questions autochtones.
- Renforcement de la surveillance et de l'engagement relativement à la mise en œuvre du vaste programme d'action du gouvernement fédéral lié aux peuples autochtones.
- Poursuite du partenariat avec l'Institut Macdonald-Laurier pour son projet de recherche *Aboriginal People and the Natural Resource Economy in Canada* (les Autochtones et l'industrie canadienne des ressources naturelles).
- Participation à plusieurs forums portant sur le développement des entreprises autochtones afin que les Autochtones prennent davantage part aux activités du secteur minier et profitent des occasions que ces activités représentent.

COMITÉ DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Présidente : Kara Flynn, Vice-présidente, Affaires gouvernementales et publiques, Syncrude Canada Ltée

Le Comité des affaires autochtones a pour mandat de recueillir et d'évaluer des renseignements en vue de fournir des conseils éclairés au conseil d'administration de l'AMC quant aux stratégies à adopter pour favoriser et renforcer les relations entre les Autochtones et l'industrie minière au Canada.

Le gouvernement fédéral poursuit ses travaux en vue de respecter son engagement ambitieux de parfaire la Confédération en renouvelant la relation de nation à nation établie avec les communautés autochtones. Dans le cadre de cet engagement, le gouvernement a lancé en 2017 certaines initiatives qui appuient les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation et qui cherchent à évaluer et à examiner les lois fédérales existantes et les projets de loi en vue d'assurer la cohérence avec les principes plus larges de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Ces initiatives ont d'importantes répercussions sur les activités, les processus réglementaires et les intérêts du secteur minier. Les changements aux procédures d'évaluation environnementale récemment proposés par le gouvernement fédéral arrivent au premier rang de ces répercussions. Le Comité des affaires autochtones a collaboré étroitement avec le groupe de travail sur les examens de l'AMC pour s'assurer que l'expertise et l'expérience considérable des membres du Comité étayaient les positions et les réponses de l'AMC aux consultations sur les principales lois et les points subséquents.

Le Comité et l'AMC ont poursuivi leur collaboration avec l'Institut Macdonald-Laurier dans le cadre du projet de recherche pluriannuel intitulé *Aboriginal People and the Natural Resource Economy in Canada* (les Autochtones et l'industrie canadienne des ressources naturelles).

ACTIVITÉS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS

En 2017, l'AMC a orienté ses activités de défense des intérêts liées aux affaires autochtones sur le lancement soutenu d'initiatives fédérales qui appuient le programme et les engagements du gouvernement quant aux peuples autochtones et à la réconciliation, ainsi que sur l'incidence potentielle de ces initiatives sur les politiques de la Couronne, les lignes directrices et les pratiques de consultation et sur la coordination entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.





Le Comité a de nouveau mis l'accent sur les répercussions liées à la mise en application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et du consentement préalable, libre et informé (CPLI) dans le contexte canadien.

L'AMC a continué de préconiser la clarté pour ce qui est des exigences de déclaration par l'industrie dans le cadre de la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* (LMTSE), qui oblige les sociétés minières à divulguer les paiements versés aux gouvernements et entités autochtones au Canada et ailleurs dans le monde.

Étant donné que l'industrie minière est, proportionnellement, le secteur privé qui emploie le plus grand nombre d'Autochtones au Canada, l'AMC a continué de plaider en faveur d'une hausse de l'aide gouvernementale destinée aux projets de formation de la main-d'œuvre, comme la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (SFCEA) et les autres programmes.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

Tout au long de 2017, l'AMC a participé à des activités de sensibilisation ciblées dans le but de renforcer les liens avec les organisations, communautés et leaders autochtones clés, y compris l'Assemblée des Premières Nations (APN), le Ralliement national des métis (RNM), l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), le Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA), l'organisme Reconciliation Canada et la Canadian Aboriginal Minerals Association (CAMA).

L'AMC continue de soutenir Indspire, un organisme de bienfaisance dirigé par des Autochtones qui améliore les possibilités d'éducation pour les étudiants métis, inuits et des Premières Nations grâce à diverses initiatives. L'AMC a commandité la remise des prix Indspire 2017, une cérémonie annuelle diffusée à l'échelle nationale qui célèbre des personnalités autochtones. ■





FAITS SAILLANTS

- Le Comité des relations publiques a atteint les objectifs de son plan de travail 2017 de fournir du soutien dans chacun des secteurs d'activités suivants : mobilisation des gouvernements, événements, moyens de communication, conception et diffusion de messages qui véhiculent la valeur de l'industrie minière.
- Témoignage de la grande participation de l'AMC dans l'écosystème des politiques fédérales, l'association s'est classée au premier rang en matière d'activités de lobbying pendant la plus grande partie de l'année.
- La campagne sur l'industrie minière canadienne 2017 de l'AMC a mis en lumière l'engagement envers la durabilité et les efforts d'innovation de ses membres ainsi que la riche contribution du secteur dans l'ensemble du pays dans le contexte du 150^e anniversaire du Canada.
- L'AMC a organisé des journées de promotion réussies, comme la Journée minière sur la colline en novembre et diverses activités qui ont eu lieu durant la Semaine minière nationale en mai. Les membres de l'AMC ont rencontré des parlementaires ainsi que des hauts fonctionnaires des principaux ministères fédéraux.

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Président : Tom Ormsby, directeur, Affaires générales et externes, De Beers Canada

Le Comité des relations publiques conseille et oriente l'AMC sur les questions touchant les relations gouvernementales et la programmation des communications.

INTERVENTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le Comité des relations publiques a joué un important rôle dans la mise en œuvre continue de la stratégie de relations gouvernementales de l'AMC. Une part importante du travail du Comité consistait à élaborer des messages et des documents d'information à l'intention des décideurs du gouvernement fédéral sur les perspectives et les défis de l'industrie minière au Canada. Le Comité a également surveillé les développements en matière de politiques et a participé à des activités de promotion et de défense des intérêts tout au long de l'année.

En raison de la grande activité dans le milieu des politiques liées à l'industrie, l'AMC a multiplié ses activités de défense des intérêts de l'industrie auprès du gouvernement fédéral en 2017. L'AMC a été l'organisme de lobbying le plus actif durant l'été, une période généralement calme en matière de défense des intérêts, et a été parmi les organismes les plus actifs durant toute l'année. Selon le relevé de ses activités, en 2017, l'AMC a été plus active que jamais en matière de rencontres enregistrables, prenant part à plus de 300 échanges avec de hauts fonctionnaires fédéraux ainsi que des parlementaires et leur équipe. Le président et chef de la direction de l'AMC, Pierre Gratton, a de nouveau été nommé dans la liste des 100 principaux lobbyistes de 2017 du journal *Hill Times*.

En termes de sujets traités, les efforts ont été centrés sur l'examen des principales lois environnementales, dont la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* de 2012, la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur la protection de la navigation*. Les démarches de l'AMC en matière de relations et de communications avec le gouvernement ont permis d'influencer de nouvelles moutures d'importantes politiques dans le cadre des consultations du gouvernement fédéral sur les lois. Toutefois, le processus législatif continue au Parlement. En raison de l'examen, l'AMC a doublé ses activités de défense des intérêts auprès d'Environnement et Changement climatique Canada par rapport à l'année précédente.

De nombreux autres dossiers politiques ont exigé beaucoup d'attention de la part de l'AMC en 2017, y compris les suivants : diverses initiatives fédérales associées aux changements climatiques et à la tarification du carbone, loi modifiant la *Loi sur les transports au Canada*, diverses initiatives liées à l'infrastructure et au développement nordiques, et développements découlant de l'engagement du gouvernement à renouveler ses relations avec les peuples autochtones.





COMMUNICATION DES DÉFIS ET DES OCCASIONS DE L'INDUSTRIE

À l'aide de différents outils de communication et conformément aux objectifs définis dans le plan stratégique de l'AMC, l'organisme a passé l'année 2017 à souligner la nécessité pour le Canada de prendre des décisions éclairées en matière de politiques afin de regagner son statut de chef de file dans l'industrie minière et d'attirer de nouveaux investissements pour faire augmenter la contribution de l'industrie au Canada. L'AMC a insisté sur le fait qu'il n'y a pas de temps à perdre; des signes récents suggèrent que le Canada est moins compétitif qu'auparavant et que, partout dans le monde, le secteur amorce une reprise. Les résultats du plus récent sondage de l'opinion publique réalisé par l'AMC indiquent une meilleure compréhension par le public des répercussions positives de l'industrie minière.

L'année 2017 a connu une pression à la hausse dans les prix des minéraux et des métaux, ce qui a poussé l'industrie minière mondiale à faire preuve d'un optimisme prudent. Les perspectives de l'industrie minière canadienne sont bonnes à long terme.

La demande pour les projets miniers devrait augmenter, car on prévoit que les classes moyennes continueront d'émerger dans les pays les plus peuplés du monde. La transition mondiale vers un avenir à faible empreinte carbone, qui haussera la demande de minéraux et de métaux comme éléments constitutifs des technologies propres et à faible consommation d'énergie, crée également une importante occasion de croissance pour l'industrie minière. Une fois les bonnes conditions réunies, le Canada sera en mesure de saisir d'importantes occasions de croissance dans le secteur minier dans les années à venir.

Les travaux du Comité ont soutenu les efforts de l'AMC en ce qui a trait à la défense des intérêts, et ont mis en évidence l'importance du contexte fiscal et de l'environnement réglementaire pour rehausser l'attrait du Canada pour les investisseurs du secteur minier.

De l'examen des lois environnementales fédérales à la politique pancanadienne sur les changements climatiques, en passant par le développement du transport et des infrastructures, l'AMC a connu son année la plus active en 2017. L'AMC a souligné que les actions et les décisions du gouvernement à cet égard pourraient avoir des répercussions positives ou négatives sur la concurrence dans notre secteur selon la manière dont elles seront mises en œuvre. C'est pourquoi l'AMC et ses membres ont passé l'année 2017 à exhorter le gouvernement fédéral à prendre les mesures suivantes :

- *Améliorer le processus fédéral d'examen des projets pour qu'il soit efficace et rapide, depuis la pré-évaluation environnementale (EE) jusqu'à la délivrance de permis après l'EE. Ce processus devrait par ailleurs comprendre une consultation constructive des communautés autochtones.*
- *Investir dans les infrastructures essentielles dans les régions éloignées et nordiques, dans les territoires et dans le nord des provinces.*
- *Améliorer le réseau de transport canadien afin d'acheminer plus efficacement les minéraux et les produits métalliques vers les marchés.*
- *Structurer les politiques relatives aux changements climatiques afin qu'elles réduisent considérablement les émissions de GES tout en protégeant les secteurs à forte intensité d'émissions exposés aux échanges commerciaux pour prévenir le « transfert des émissions de carbone », c'est-à-dire un déplacement de la production et des avantages économiques associés des pays qui prennent des mesures pour prévenir les changements climatiques vers ceux qui ne le font pas.*
- *Améliorer le financement des initiatives de formation des chercheurs d'emploi autochtones pour permettre à ces derniers d'accéder à des emplois bien rémunérés et hautement spécialisés dans le secteur minier.*
- *Soutenir les priorités de l'industrie en matière d'innovation.*





Les efforts de communication de l'AMC ont également été axés sur la promotion des engagements de ses membres envers la durabilité, le bilan solide de l'industrie en matière de participation des Autochtones et la grande contribution du secteur à l'économie canadienne :

- *Les membres de l'AMC adoptent des pratiques exemplaires de protection environnementale et d'engagement communautaire dans le cadre de l'initiative VDMD, dont la portée a été élargie à l'échelle internationale.*
- *L'industrie minière canadienne emploie directement 403 000 personnes et indirectement 193 000 travailleurs.*
- *Il s'agit du plus grand employeur du secteur privé à embaucher des Autochtones, toute proportion gardée, et d'un client important des entreprises autochtones.*
- *On recense à l'heure actuelle plus de 400 ententes actives entre les sociétés minières et les communautés autochtones. Ces ententes contribuent à faire en sorte que les projets miniers génèrent des retombées à long terme pour les communautés locales en soutenant l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi, le développement des affaires et plus encore.*
- *Comme plus de 3 700 sociétés lui fournissent biens et services, l'industrie minière est intimement liée à bon nombre d'autres domaines de l'économie canadienne.*
- *En 2016, l'industrie minière canadienne comptait pour 57,6 milliards de dollars du PIB national et 19 % de la valeur totale des exportations du Canada.*

L'AMC a travaillé sur des projets de communication en collaboration avec d'autres organismes, tant au sein de l'industrie minière qu'à l'extérieur de celle-ci, comme des associations minières nationales et provinciales, des ministères gouvernementaux, des organismes non gouvernementaux, des groupes de réflexion et des associations commerciales.

En 2017, l'AMC est devenue partenaire du Musée des sciences et de la technologie du Canada, en commanditant une nouvelle exposition sur les activités minières, présentée dans la section portant sur la transformation des ressources naturelles, plus particulièrement les innovations et la durabilité du secteur minier.

CAMPAGNE SUR L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE

Depuis 2012, l'AMC organise des campagnes annuelles sur l'industrie minière canadienne afin de faire la promotion de la contribution du secteur minier du Canada auprès de décideurs du gouvernement fédéral et du grand public.

Le Comité des relations publiques a participé à la conception et à la mise en œuvre de la campagne 2017 en émettant des commentaires. La campagne a mis en évidence l'engagement de l'industrie envers l'innovation et l'intendance environnementale, en présentant certains projets remarquables des membres de l'AMC. Elle a également souligné la contribution considérable du secteur dans diverses régions du pays à l'occasion du 150^e anniversaire du Canada.

ÉVÉNEMENTS DE L'AMC

Le personnel de l'AMC a assisté et participé à des événements locaux et internationaux tout au long de l'année afin de faire la promotion de l'industrie minière canadienne, et de souligner les défis et les occasions de celle-ci.

Le Comité des relations publiques contribue à cerner les principales activités et rencontres où l'AMC pourrait prendre la parole. Pour ce qui est des activités organisées par l'AMC, les membres du Comité y assistent, en font la promotion ou les commanditent à l'occasion. Tout au long de l'année, l'AMC a participé à plusieurs conférences sur les mines partout au Canada, notamment le congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, le congrès de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole, le symposium minier du Nunavut, la conférence sur l'exploration minérale de l'Association for Mineral Exploration British Columbia, la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines du Canada et la conférence Indaba en Afrique du Sud.

L'AMC a également organisé plusieurs événements de promotion pour informer les décideurs du gouvernement fédéral au sujet des enjeux principaux du secteur.



SEMAINE MINIÈRE NATIONALE

L'AMC a organisé une activité de promotion et de défense des intérêts en mai 2017 dans le cadre de la 21^e Semaine minière nationale. Les membres de l'AMC ont pris part à 20 rencontres avec des fonctionnaires, des parlementaires et leur équipe. Nos délégués ont orienté les discussions sur la révision des processus fédéraux d'évaluation environnementale et sur l'importance du contexte réglementaire pour la compétitivité de l'industrie minière canadienne.

Toujours à l'occasion de la Semaine minière nationale, l'AMC a organisé la quatrième conférence annuelle sur les perspectives minérales en collaboration avec Ressources naturelles Canada et l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs. Le sujet central de l'édition 2017 était le positionnement à long terme de l'industrie de l'exploration minérale et de l'exploitation minière en tant que chef de file mondial. Des séances en ateliers ont également eu lieu, durant lesquelles les participants ont échangé sur l'avenir de l'industrie minière canadienne d'ici 2035.

JOURNÉE MINIÈRE SUR LA COLLINE ET RÉCEPTION ANNUELLE

La Journée minière sur la colline, l'activité phare de l'AMC a eu lieu en novembre 2017. Des délégués de l'AMC provenant des quatre coins du pays ont pris part à 50 rencontres avec des parlementaires, des fonctionnaires et des représentants des principaux ministères fédéraux.

Le thème de l'événement était « Exploiter l'avantage de l'industrie minière du Canada ». Les délégués ont souligné que la transition vers un avenir à faible empreinte carbone et la reprise de l'économie mondiale génèrent de nombreuses occasions pour l'industrie minière mondiale, et ont cerné les mesures que le gouvernement du Canada devrait prendre pour les saisir.

L'activité s'est conclue par la réception annuelle de l'AMC, à laquelle les représentants de l'industrie, les parties prenantes, les hauts fonctionnaires et les parlementaires ont participé en grand nombre. L'AMC a collaboré avec la ville de Sudbury dans le cadre de cet événement, qui présentait plusieurs innovations et organismes associés à l'industrie minière dans la région. Un groupe d'étudiants du domaine minier de l'Université Laurentienne ayant récemment remporté le concours *Mined Open Innovation Challenge* de l'Association minière de l'Ontario a également assisté à la réception.

SONDAGE ANNUEL SUR LA POSITION DES CANADIENS ENVERS LE SECTEUR MINIER

Afin de déterminer la façon dont la population canadienne perçoit le secteur minier, l'AMC a mené en 2017 son sixième sondage d'opinion annuel. Le Comité des relations publiques a contribué à l'élaboration du sondage et à l'évaluation des résultats de celui-ci pour orienter les activités et les priorités de l'AMC pour l'année à venir.

Les résultats démontrent à nouveau que l'opinion des Canadiens est favorable à l'industrie, à ses importantes contributions à la vie économique et sociale du Canada et à son rôle de fournisseur de composantes de base des produits de consommation utiles et modernes.

Les Canadiens souhaitent que l'industrie soit saine et en croissance, mais qu'elle adopte également des pratiques exemplaires sur le plan de la protection de l'environnement et de l'interaction avec les collectivités, et qu'elle soit soumise à un solide système de réglementation. ■



FAITS SAILLANTS

- Activités de l'AMC :
 - L'AMC a discuté avec Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) des modifications proposées au *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (REMM) et a transmis au ministère ses commentaires complets à la suite de la publication de ces modifications dans la Partie I de la *Gazette du Canada*.
 - L'AMC a également collaboré avec le gouvernement à propos des retards dans le processus de réglementation appliqué pour ajouter des plans d'eau à l'annexe 2 du REMM.
 - L'AMC a discuté avec ECCC de sa proposition pour le règlement sur les mines de charbon de la *Loi sur les pêches* et de l'élaboration possible d'un règlement sur l'exploitation des sables bitumineux.
- L'AMC a appuyé la demande du Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM) pour que le gouvernement du Canada finance la stratégie d'innovation Towards Zero Waste Mining^{MC}.
- L'AMC soutient activement les principales initiatives environnementales, y compris le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier, l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées et le Canadian Ecotoxicity Workshop.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : Kent England, directeur, Environnement et permis, Corporation Cameco

Le Comité scientifique se concentre principalement sur l'application de technologies et de principes scientifiques éprouvés en vue d'atténuer ou de réduire au minimum les répercussions de l'exploitation minière sur les écosystèmes aquatiques et terrestres.

Le Comité scientifique et le Comité de l'environnement de l'AMC se sont rencontrés en février, en mai et en septembre 2017 pour discuter d'enjeux liés à la *Loi sur les pêches*, au REMM et au Programme d'étude de suivi des effets sur l'environnement (ESEE).

RÈGLEMENT SUR LES EFFLUENTS DES MINES DE MÉTAUX

En mai 2017, les modifications proposées au REMM ont été prépubliées dans la Partie I de la *Gazette du Canada* pour une période de commentaires de 60 jours. Les modifications proposées :

- *s'appliqueraient aux mines de métaux et aux mines de diamants, avec les mêmes limites de rejet d'effluents;*
- *réduiraient les limites pour les nouvelles mines;*
- *imposeraient des exigences plus strictes applicables à compter de 2021 :*
 - *limites plus faibles pour l'arsenic, le cyanure et le plomb;*
 - *limite de rejet d'effluents pour l'ammoniac non ionisé fixé à 1,0 mg/L (échantillon instantané);*
 - *exigence que l'effluent ne présente pas de létalité aiguë pour le crustacé Daphnia Magna. Les échecs pendant la surveillance mensuelle ne seraient pas jugés non conformes;*
- *apporteraient des changements aux exigences relatives à l'ESEE;*





- ajouteraient une exigence d'analyse des tissus de poissons pour y détecter la présence de sélénium si la concentration en sélénium de l'effluent dépasse une concentration spécifiée.

L'AMC a soumis des commentaires détaillés sur les modifications proposées. Une grande préoccupation était l'application de l'ESEE aux mines des Territoires du Nord-Ouest avec les exigences existantes pour les Programmes de surveillance des répercussions sur le milieu aquatique (PSRMA) dans le cadre des permis d'utilisation des eaux émis en vertu de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*.

L'AMC et ses membres qui exploitent des mines de diamants dans les Territoires du Nord-Ouest ont souligné les points suivants :

- Les objectifs propres au site des PSRMA et de l'ESEE sont très similaires, mais plusieurs caractéristiques des PSRMA sont absentes de l'ESEE, notamment une forte participation des peuples autochtones pendant le cycle de vie du PSRMA.
- Pendant l'examen du REMM, ECCC a convenu que les mines de diamants pourraient conserver leurs programmes d'ESEE à condition que ces derniers soient suffisamment comparables à ceux imposés par ECCC.
- Il n'y a aucun avantage supplémentaire du point de vue de l'environnement à exiger un PSRMA et une ESEE, car cette exigence entraînerait une augmentation des coûts et aurait possiblement une incidence sur les relations avec les communautés autochtones.
- L'AMC a recommandé que les mines des Territoires du Nord-Ouest déjà réglementées par des PSRMA dans le cadre de leurs permis d'utilisation des eaux soient exemptées de l'ESEE du REMM.

Voici des exemples d'autres préoccupations importantes soulevées dans les commentaires :

Application possible du REMM à l'eau sans contact :

- Le REMM modifié pourrait être interprété pour s'appliquer à l'eau sans contact qui est détournée et qui contient une substance nocive (p. ex., solides en suspension).
- L'AMC a recommandé que le REMM offre une sécurité juridique selon laquelle l'eau sans contact n'est pas un effluent.

Limite proposée pour l'ammoniac non ionisé :

- ECCC n'a pas fourni de justification adéquate.
- La limite proposée est inférieure à celle du Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées, alors que les systèmes d'assainissement des eaux usées rejettent beaucoup plus d'effluents.
- L'AMC a recommandé que la limite du REMM soit la même que pour les systèmes d'assainissement des eaux usées.

Disponibilité publique des données de l'ESEE :

- Même si ECCC possède une base de données nationale qui réunit les résultats des ESEE, il ne publie pas ces données. Depuis longtemps, l'AMC et d'autres intervenants demandent que ECCC rende cette base de données publique.
- L'AMC a recommandé que ECCC :
 - crée une base de données nationale publique qui réunit tous les résultats des ESEE soumises depuis 2003;
 - fournisse sur demande les rapports d'interprétation des ESEE.

Présence de sélénium dans les tissus de poissons :

- L'AMC a recommandé que :



- les exigences proposées n'entrent en vigueur que lorsque des conseils techniques auront été formulés;
- le règlement comprend un mécanisme pour éliminer l'analyse des tissus de poissons pour y détecter du sélénium.

RÈGLEMENT SUR LES EFFLUENTS DES MINES DE MÉTAUX - ANNEXE 2

Le REMM comprend un mécanisme permettant l'usage de plans d'eau où vivent des poissons pour la gestion des résidus miniers et des stériles. Depuis 2002, le mécanisme juridique pour autoriser un tel usage est de modifier le Règlement pour ajouter le plan d'eau à l'annexe 2 du Règlement. Selon le *Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux* (RELMM) de 1977, une approbation ministérielle était requise.

La grande majorité des plans d'eau ajoutés à l'annexe 2 depuis 2002 sont de petits étangs ou ruisseaux ou des sections de ruisseaux. Dans de nombreuses mines canadiennes proposées, la taille des parcs à résidus miniers prévus est telle qu'il ne serait pas possible de trouver un emplacement approprié pour ces parcs sans qu'il y ait une incidence sur les plans d'eau où vivent des poissons.

Le processus de modification est fastidieux et peut entraîner des retards importants et des incertitudes. Les membres de l'AMC qui ont des projets en attente d'inscription à l'annexe 2 sont très préoccupés par ces retards et leurs répercussions éventuelles sur les projets.

En 2017, l'AMC a discuté avec les représentants d'ECCC et le personnel du bureau du ministre, les représentants de Ressources naturelles Canada et les représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor pour exprimer son inquiétude quant aux retards dans le processus de modification, qui survient après le traitement des éléments techniques et consultatifs et après l'achèvement des évaluations environnementales pour les projets soumis aux exigences fédérales, provinciales ou territoriales à cet égard. En 2017, des progrès ont été réalisés pour deux aspects liés à l'annexe 2.

Premièrement, pour les deux dernières séries de modifications effectuées (projet BlackRock au Québec et projet de mine aurifère de Rainy River en Ontario), à peine plus de quatre mois se sont écoulés entre la publication des modifications proposées dans la Partie I de la *Gazette du Canada* et la fin du processus de modification. Il s'agit d'une amélioration importante.

Deuxièmement, des progrès ont été observés en ce qui concerne l'application du document de politique *Rationalisation du processus d'approbation des mines de métaux ayant des dépôts de résidus miniers*, adopté pour la première fois en 2012. Jusqu'en 2017, aucun projet n'avait pu tirer parti du processus rationalisé, lequel permettrait d'éviter la publication dans la Partie I de la *Gazette du Canada* et d'écourter le processus de modification de plusieurs mois. En mai 2017, ECCC a annoncé que la politique serait appliquée aux modifications associées au projet nickélifère Dumont au Québec. Les modifications ont été publiées dans la Partie II de la *Gazette du Canada* en décembre.

À l'été 2017, le bureau du ministre d'ECCC a communiqué avec l'AMC pour discuter de l'adoption possible d'une approche fondée sur le risque pour le processus rationalisé. À la fin de 2017, ECCC n'avait toujours pas publié l'ébauche de la politique révisée.

RÈGLEMENT PROPOSÉ DE LA LOI SUR LES PÊCHES POUR LES MINES DE CHARBON

En janvier 2017, ECCC a publié un document de consultation au sujet du cadre de réglementation proposé pour les mines de charbon. Ce cadre proposé est issu de l'examen de dix ans du REMM mené par ECCC de 2012 à 2015. Le règlement proposé s'appliquerait aux mines de charbon thermique et de métallurgique, et le document indiquait que le règlement proposé s'inspirerait du REMM, avec plusieurs éléments comparables à ce règlement :

- limites de rejet d'effluents au point de rejet, possiblement pour le sélénium, le nitrate et le total des solides en suspension;
- exigence que l'effluent ne présente pas de létalité aiguë pour la truite arc-en-ciel et le crustacé *Daphnia Magna*;
- obligation d'effectuer une étude de suivi des effets sur l'environnement.



Le document présentait aussi de nouveaux concepts par rapport au REMM :

- *lien possible entre les limites d'effluent pour le sélénium et les concentrations en sélénium dans les tissus de poissons et les milieux récepteurs;*
- *mécanisme éventuel visant à assouplir les exigences de conformité pour les solides en suspension en cas de précipitations exceptionnelles ou de crues élevées;*
- *exigence possible visant à séparer les déchets miniers à forte teneur en sélénium pour les nouvelles mines et les projets d'agrandissement;*
- *exigences possibles liées à la qualité de l'eau dans le milieu récepteur à certaines mines.*

L'AMC a soumis ses commentaires et ses questions sur la proposition à ECCC et a fortement encouragé ECCC à poursuivre ses discussions avec l'industrie et les autres intervenants après la réception des commentaires.

ECCC a publié une proposition plus détaillée en novembre 2017, laquelle prévoyait des discussions avec les intervenants au début de 2018.

REJET D'EAU DES SABLES BITUMINEUX

Les membres qui mènent des activités liées aux sables bitumineux ont exprimé leur préoccupation au sujet d'un flou juridique et d'un risque en vertu du paragraphe 36(3) de la *Loi sur les pêches* et ont établi la nécessité future de pouvoir rejeter l'eau des parcs à résidus miniers des sables bitumineux conformément aux exigences fédérales et provinciales juridiques indiquées. Le rejet de l'eau est essentiel à la fermeture et à la réhabilitation des parcs à résidus miniers des sables bitumineux.

L'AMC et ses membres tentent depuis plusieurs années d'ouvrir une discussion à ce sujet avec ECCC et les représentants des gouvernements provinciaux, mais les progrès demeurent limités.

Au début de l'année 2017, ECCC a nommé l'AMC comme responsable de politique pour cet enjeu, ce qui a permis des communications plus directes avec ECCC. En novembre 2017, l'AMC et ses membres ont tenu un atelier technique d'une journée avec les représentants d'ECCC, auquel ont également participé des représentants de Suncor et de Syncrude et des représentants de l'Alliance canadienne pour l'innovation dans les sables bitumineux (COSIA). Cet atelier a fourni plus d'information aux représentants d'ECCC sur les activités d'exploitation des sables bitumineux, la gestion de l'eau et la nécessité de pouvoir rejeter l'eau. Des mises à jour sur les initiatives de recherche et développement en matière de traitement des eaux usées et sur la surveillance environnementale ont également été présentées. À la fin de 2017, ECCC a confirmé que des travaux débuteraient avec les intervenants pour trouver une solution réglementaire à cet enjeu. Les discussions se poursuivront en 2018.

INNOVATION ET SOUTIEN POUR LA PROPOSITION D'UNE SUPERGRAPPE DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Le Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM) est un organisme national sans but lucratif qui s'emploie à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies d'investissement en recherche, en développement et en innovation dans le secteur minier canadien. L'un des programmes phares du CCIM, la stratégie d'innovation Towards Zero Waste Mining^{MC}, vise à stimuler l'innovation technologique au Canada pour éliminer complètement les résidus miniers d'ici 10 à 20 ans en ciblant la productivité, l'énergie et l'environnement de façon intégrée. Cette stratégie favorisera une progression graduelle et une adoption croissante de technologies novatrices, en plus d'encourager l'efficacité et la durabilité des activités et d'atténuer les répercussions environnementales des projets miniers. À titre de membre du CCIM, l'AMC siège au conseil d'administration et au Comité de l'environnement du CCIM. Elle collabore avec le CCIM à l'organisation de rencontres de sensibilisation avec les instances supérieures.

Le CCIM et le Centre for Excellence in Mining Innovation (CEMI) ont été des acteurs clés de la préparation de la proposition de l'industrie minière canadienne dans le cadre de l'initiative des supergrappes d'innovation du gouvernement du Canada.





La proposition intitulée *CLEER: Powering Clean Growth through Mining Innovation* a été une des neuf propositions retenues pour le deuxième volet du processus de sélection.

La supergrappe de la propreté, de la faible consommation énergétique, de l'efficacité, de la mobilisation et de l'assainissement (CLEER) tire parti des grappes régionales existantes, dont les centres miniers établis en Ontario, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Québec. Les objectifs de la supergrappe CLEER visent l'utilisation de l'eau, l'intensité énergétique et l'empreinte écologique, avec des cibles ambitieuses de réduction d'au moins 50 % dans chaque domaine d'ici 2027.

La proposition finale de la supergrappe CLEER a été soumise le 24 novembre 2017, et l'AMC a défendu de façon très active sa proposition lors de diverses rencontres avec les députés, le personnel politique et les représentants du gouvernement. Malheureusement, l'AMC a appris le 15 février 2018 que la proposition de la supergrappe CLEER n'avait pas été retenue. Les projets du CCIM continueront d'aller de l'avant, et le CCIM et d'autres organismes travailleront à tracer une voie future pour tirer parti de l'énergie et de la synergie générées au sein de l'industrie minière grâce à l'élaboration de la proposition pour la supergrappe CLEER.

INITIATIVE NATIONALE POUR LES MINES ORPHELINES OU ABANDONNÉES

L'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA) a pour mission d'appuyer l'élaboration de politiques visant à éliminer l'abandon futur des mines et à améliorer leur fermeture et leur réhabilitation. Elle fournit en outre des occasions de formation et de participation aux communautés autochtones. En tant que membre de son Comité de consultation, l'AMC soutient l'INMOA et lui fournit une aide administrative et financière.

Le Comité de consultation de l'INMOA se penche actuellement sur l'orientation et le rôle futurs de l'initiative, puisque cette dernière a atteint pratiquement tous les objectifs qu'elle s'était fixés au moment du lancement en 2002.

CANADIAN ECOTOXICOLOGY WORKSHOP

L'édition 2017 du Canadian Ecotoxicity Workshop a eu lieu en octobre et comprenait une session sur les activités minières et l'environnement coprésidée par l'AMC, un membre de l'AMC et un membre associé de l'AMC. Cette séance comprenait 19 présentations techniques ainsi qu'une table ronde. L'AMC devrait coprésider une séance technique comparable lors de l'édition 2018. L'AMC est également membre du comité consultatif du Canadian Ecotoxicity Workshop.

PROGRAMME DE NEUTRALISATION DES EAUX DE DRAINAGE DANS L'ENVIRONNEMENT MINIER

Depuis sa création en 1989, le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM) a fait avancer la recherche sur l'exhaure de roches acides et sa prévention. Pour accomplir cette mission, il a mis fortement l'accent sur des études novatrices revues par les pairs, menées par un comité directeur multilatéral qui a gardé le cap sur deux objectifs : accroître l'information et augmenter le transfert de technologies. Le Programme NEDEM a accompli des progrès considérables relativement aux priorités de recherche établies par l'industrie minière canadienne, la société civile et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. En plus d'être l'unique bailleur de fonds du Programme NEDEM, l'AMC en préside le comité directeur multilatéral.

L'étude sur les pratiques de gestion des résidus miniers, qui était un projet clé du Programme NEDEM, a été terminée en 2017. Cette étude est une source d'information importante sur les avantages, les désavantages et les applications éventuelles de solutions de rechange (p. ex., résidus miniers filtrés) pour la gestion des résidus miniers comme les boues.

En 2017, le Programme NEDEM a entrepris l'actualisation des méthodes de surveillance des sédiments publiées dans un de ses examens de 1993 qui peuvent être appliquées à la compréhension des interactions biogéochimiques des résidus miniers subaquatiques. Une première ébauche est prête, et le projet devrait être terminé au début du printemps 2018.

En s'appuyant sur cette étude, le Programme NEDEM planifie un projet dans un parc à résidus miniers subaquatique fermé où il y a eu colonisation biologique naturelle. ■





FAITS SAILLANTS

- Le Groupe de travail sur les stériles a terminé la préparation de la troisième édition du *Guide de gestion des parcs à résidus miniers* (le *Guide sur les résidus miniers*). Le *Protocole de gestion des résidus miniers* révisé et la troisième édition du *Guide sur les résidus miniers* ont été publiés en novembre 2017.
- Le Groupe de travail sur les stériles a commencé la révision du document *Comment rédiger un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux* (le guide EES) pour le mettre à jour, assurer son harmonisation avec la troisième édition du *Guide sur les résidus miniers* et pour faire suite aux recommandations faites dans le cadre des vérifications internes et externes.
- Comme l'AMC est reconnue mondialement comme étant un spécialiste et un acteur de la gestion des résidus, elle a été invitée à prendre la parole lors de plusieurs conférences minières et forums consacrés aux résidus au Canada et à l'étranger.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES STÉRILES

Président : Mike Davies, conseiller principal, Résidus et déchets miniers, Ressources Teck Limitée

Le Groupe de travail sur les stériles examine la gestion des résidus et des déchets des mines afin de dégager des pratiques exemplaires qui peuvent ensuite servir à élaborer des lignes directrices sur l'exploitation sécuritaire des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux.

Le Groupe de travail fait la promotion de la gestion sur les stériles fait également la promotion de la gestion efficace des installations et de l'évaluation des risques dans les installations des membres de l'AMC et dans l'ensemble de l'industrie minière. Il contribue à l'initiative VDMD de l'AMC, notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre du protocole de gestion des résidus, ainsi qu'à la prestation conjointe d'ateliers sur la gestion des résidus.

ÉVALUATIONS ET RÉVISIONS DE LA GESTION DES RÉSIDUS

En 2016, le Groupe de travail sur les stériles de l'AMC a procédé à la révision du *Guide sur les résidus miniers* en s'appuyant sur les recommandations et les résultats issus d'examen internes et externes du volet visant la gestion des résidus de l'initiative VDMD et sur les exigences et les documents d'orientation de l'AMC en matière de gestion des résidus. Le volet de gestion des résidus de l'initiative VDMD comprend les éléments suivants :

- le *Protocole de gestion des résidus miniers VDMD*;
- le *Guide de gestion des parcs à résidus miniers*;
- le document *Comment rédiger un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux*;
- le *tableau de conformité*.

Les modifications apportées au *Guide sur les résidus miniers* sont le fruit d'une collaboration entre l'équipe de direction de l'initiative VDMD et les chefs de l'initiative VDMD. Elles concordent avec les modifications apportées au *Protocole de gestion des résidus miniers* dans le cadre du programme VDMD par les chefs de l'initiative VDMD.





La troisième édition du Guide sur les résidus miniers :

- accorde encore une grande importance aux systèmes de gestion, mais inclut davantage de composantes techniques;
- intègre au plan directeur de gestion des résidus une approche axée sur les risques, selon laquelle les parcs à résidus miniers sont gérés en fonction des risques (physiques et chimiques) qu'ils posent;
- met l'accent sur l'importance de sélectionner et de mettre en œuvre les meilleures techniques existantes et les meilleures pratiques applicables en fonction du site pour assurer une gestion efficace des résidus;
- accorde plus d'importance à la conception et à l'exploitation de la mine en vue de sa fermeture;
- souligne la nécessité de mener un examen indépendant et de fournir des directives quant à la forme que doivent prendre ces opérations en fonction du profil de risque des installations;
- s'harmonise davantage à la norme de certification de systèmes de gestion environnementale ISO 14001;
- renforce des composantes clés de la gestion, y compris la gestion du changement, les contrôles essentiels à la gestion des risques et l'évaluation du rendement.

Le Groupe de travail sur les stériles procède actuellement à des révisions du guide ESS pour donner suite aux recommandations des examens internes et externes du volet sur la gestion des résidus miniers de l'initiative VDMD et pour :

- assurer l'harmonisation avec le Guide sur les résidus miniers révisé et établir des liens clairs avec le cadre de gestion des résidus (absent du guide EES actuel);
- intégrer une approche fondée sur le risque et la gestion des contrôles essentiels dans le guide EES;
- adopter une approche du cycle de vie pour l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des manuels d'EES;
- veiller à ce que les manuels d'EES soient des outils efficaces de gestion du changement;
- souligner l'importance de l'élaboration de manuels d'EES en fonction d'un site précis afin de refléter les conditions et circonstances uniques du site en question;
- fournir une orientation plus solide sur l'élaboration et la révision des manuels d'ESS pour veiller à ce qu'ils soient clairs, facilement accessibles et à jour;
- refléter les approches actuelles quant à la surveillance, en mettant davantage l'accent sur les éléments suivants :
 - identification des paramètres et de la fréquence de la surveillance en fonction du risque et des contrôles essentiels,
 - analyse et utilisation des données de surveillance pour la prise de décisions,
- établir des liens clairs entre les manuels d'ESS et la préparation et l'intervention en cas d'urgence.

Les révisions tiendront compte des leçons apprises et de l'évolution des pratiques exemplaires associées aux manuels d'ESS depuis la publication originale du Manuel ESS en 2003.

Le Groupe de travail sur les stériles devrait avoir terminé la seconde édition du guide EES d'ici la fin de 2018.

DIFFUSION DE NOTRE EXPERTISE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS

Depuis la publication du premier *Guide de gestion des parcs à résidus miniers* en 1998, l'AMC est devenue un chef de file reconnu de la gestion des résidus. L'Association et ses membres sont des orateurs recherchés dans les conférences et les forums consacrés aux résidus au Canada et ailleurs dans le monde.



En 2017, l'AMC et ses membres ont donné des présentations consacrées à ses initiatives de gestion des résidus lors de divers événements canadiens et internationaux dont les suivants :

- *rencontre de représentants du gouvernement de l'Argentine à Buenos Aires;*
- *séminaire technique sur la gestion des résidus miniers (Seminário técnico Gestão de Rejeitos na Mineração), à Belo Horizonte au Brésil;*
- *Congrès annuel de l'ICM et atelier sur l'état des pratiques de gestion des résidus, à Montréal (Québec);*
- *Conférence sur les résidus miniers (Tailings and Mine Waste 2017), à Banff (Alberta).*

PLANS POUR 2018

En 2018, l'AMC offrira à ses membres et à ses membres associés une formation complète sur le *Protocole de gestion des résidus miniers* et sur la troisième édition du *Guide sur les résidus miniers*. L'AMC continuera également à faire la promotion du volet de gestion des résidus miniers du VDMD et à offrir de la formation sur celui-ci dans le cadre de divers événements à l'échelle nationale et internationale, y compris les suivants :

- *Séminaire sur la gestion des résidus de l'association minière suédoise (Stockholm, Suède);*
- *Congrès annuel de l'Institut canadien des mines et de la métallurgie (Vancouver, C.-B.)*
- *Paste 2018 (activité sur la gestion des résidus épaisés ou en pâte, Perth, Australie);*
- *Tailings 2018 (activité sur la gestion des résidus miniers, Santiago, Chili);*
- *Tailings and Mine Waste 2018 (activité sur la gestion des résidus miniers, Keystone, Colorado). ■*



Installation de gestion des résidus d'Hudbay Minerals.



FAITS SAILLANTS

- Le Comité communique avec le gouvernement fédéral afin de promouvoir l'importance du contexte fiscal pour la compétitivité du Canada en vue d'attirer de nouveaux investissements minéraux et d'indiquer quels secteurs ont besoin du soutien du gouvernement, y compris en matière d'investissements dans les infrastructures des régions éloignées et nordiques.
- Le Comité participe activement à des consultations auprès du gouvernement fédéral à propos du budget et de la révision des dépenses fiscales fédérales, notamment en déposant la soumission prébudgétaire de l'AMC, en établissant des relations avec les ministres des Mines et les représentants du gouvernement, et en menant diverses autres activités.
- Le Comité a communiqué avec le ministère des Finances du Canada concernant la portée des changements proposés quant à l'imposition des revenus passifs.
- Le Comité a résolu un problème de déductions fiscales avec le ministère des Finances du Canada et l'Agence du revenu du Canada.

COMITÉ DE LA FISCALITÉ

Président : Jocelin Paradis, vice-président, Fiscalité, Rio Tinto Canada

Le Comité de la fiscalité est chargé des enjeux financiers d'importance nationale, fait pression pour obtenir des modifications fiscales dans le but d'améliorer la compétitivité de l'industrie et sert de réseau pour les membres afin qu'ils diffusent de l'information sur des questions financières et fiscales.

PRINCIPALES ANNONCES EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURE

L'avenir de l'industrie minière canadienne dépend de plus en plus des régions éloignées et nordiques du Canada. Or, le manque d'infrastructures dans ces régions limite les occasions d'augmenter la découverte et la production de richesse. Le faible niveau d'admissibilité de ces territoires aux programmes d'infrastructure fédéraux en raison du critère relatif à l'utilisation publique et des formules de financement par personne aggrave encore plus ce problème.

Le coût de la vie dans les régions éloignées et nordiques du Canada, caractérisées par l'isolement des communautés, des températures extrêmes et la quasi-absence d'infrastructures et d'habitations sur des centaines de kilomètres, est l'un des plus élevés au pays. De façon similaire, des recherches menées par l'industrie ont déterminé qu'il en coûte jusqu'à six fois plus cher pour mener des activités d'exploration et de 2 à 2,5 fois plus pour construire de nouvelles mines dans les régions nordiques par rapport aux régions du sud.

En juillet 2017, le ministre Garneau a annoncé l'Initiative des corridors de commerce et de transport (ICCT), qui prévoit 400 millions de dollars pour des infrastructures stimulant le commerce dans les territoires. En juillet 2017 également, le ministre Sohi a annoncé le plan Investir dans le Canada, qui alloue plus de fonds par habitant. Ces annonces montrent que le gouvernement reconnaît les défis que doivent relever les communautés et les entreprises des régions nordiques et éloignées, et que des investissements stratégiques sont nécessaires pour y remédier. L'AMC a indiqué qu'elle appuie les engagements du gouvernement, car il s'agit à son avis de pas importants dans la bonne direction qui respectent ses demandes et celles de ses partenaires de l'industrie, ainsi que ses efforts de sensibilisation sur ce plan.

DISCUSSIONS AUTOUR DU BUDGET FÉDÉRAL

Le ministre des Finances, Bill Morneau, a déposé le deuxième budget du gouvernement libéral le 22 mars 2017. Le budget de 2017 reprend le thème principal du budget de 2016, soit la croissance économique propre. Il propose un ensemble de priorités diversifiées, comme le développement des compétences, l'innovation, la création d'emplois et les communautés.





Il comprend également plusieurs engagements appuyés par l'AMC, parmi lesquels :

- *Le renouvellement pour une autre année du crédit d'impôt de 15 % pour l'exploration minière – un incitatif fiscal important pour les petites sociétés d'exploration.*
- *Une loi visant la mise en place de la Banque de l'infrastructure du Canada.*
- *Le financement du programme de gardiens autochtones, qui accordera aux peuples autochtones plus de responsabilités et de ressources pour qu'ils puissent gérer leurs terres et cours d'eau traditionnels. Le programme facilitera aussi l'établissement de partenariats avec des communautés autochtones pour la surveillance de la santé écologique, la préservation des sites culturels et la protection des zones et espèces fragiles.*

L'AMC a déposé une soumission prébudgétaire formelle dans le cadre des consultations sur le budget 2017 ayant débuté en juin 2016. La soumission de l'AMC cerne des domaines clés où un soutien du gouvernement permettrait de renforcer la compétitivité de l'industrie minière :

- *Fournir les ressources gouvernementales requises pour soutenir un régime fédéral de délivrance de permis de projets coordonné et efficace.*
- *Reconnaître les besoins en infrastructure des régions éloignées et nordiques et effectuer des investissements stratégiques pour soutenir le développement économique.*
- *Effectuer des investissements de renforcement des capacités pour permettre aux communautés autochtones de participer pleinement aux occasions engendrées par le développement minier.*

DÉDUCTIONS FISCALES

Tout au long de l'année 2017, l'AMC a collaboré avec le gouvernement fédéral à résoudre un problème de déductions fiscales qui présentait d'importants défis pour les sociétés minières ayant dû payer rétroactivement un impôt minier supplémentaire pour l'année d'imposition antérieure. Les démarches de l'AMC auprès du ministère des Finances et de l'Agence du revenu du Canada ont permis d'élaborer des modifications législatives pour résoudre ce problème. L'AMC s'attend à ce que les modifications soient déposées officiellement en 2018.

IMPOSITION DES REVENUS PASSIFS

Au cours de l'été 2017, le ministre Morneau a suggéré des règlements sur les pratiques d'imposition des petites entreprises faisant affaire au Canada. Il propose notamment des changements qui transformeraient la façon dont les revenus passifs sont traités par les entreprises concernées. L'AMC s'inquiétait de la portée de ces règlements et de la possibilité que des multinationales en profitent. L'Association a fait part de ses préoccupations aux décideurs du ministère des Finances et du ministère des Ressources naturelles du Canada, et le gouvernement en a tenu compte dans le budget 2018. ■





FAITS SAILLANTS

→ Activités de l'AMC :

- participation aux consultations du gouvernement sur des questions clés relevant de la politique sur le transport ferroviaire.
- intervention auprès de Transports Canada et de l'Organisation maritime internationale (OMI) à propos des nouveautés dans le transport maritime qui touchent l'industrie minière canadienne.

COMITÉ DU TRANSPORT

Président : Brad Johnston, directeur général, Teck Coal

Le Comité du transport contribue à l'élaboration des politiques, des lois et des règlements fédéraux en matière de transport de minéraux et de métaux afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie minière du Canada.

L'industrie minière est une des plus grandes utilisatrices du système de transport canadien et, à ce titre, elle compte parmi les principales parties concernées par la politique sur les transports. Elle est le plus important groupe de clients industriel du système ferroviaire canadien et un des grands usagers des ports du pays. L'industrie minière génère environ 50 % des revenus annuels totaux du transport ferroviaire de marchandises, en plus d'être le secteur qui transporte le plus grand volume de marchandises par voies ferroviaires et maritimes.

Elle représente environ 20 % de la valeur totale des exportations canadiennes annuelles (plus de 91 M\$ en 2016), et elle nécessite un système de transport maritime, ferroviaire et routier fiable, efficace et peu coûteux afin de préserver sa capacité concurrentielle à l'international. Cela est crucial puisque le Canada rivalise avec des pays dont la chaîne d'approvisionnement logistique est considérablement plus courte. Un tel système permettrait également à l'industrie de profiter pleinement des accords commerciaux actuels et futurs.

TRANSPORT FERROVIAIRE

Le transport de marchandises par voie ferrée a dû faire face à plusieurs difficultés. Au cours des dernières années, le service et la sécurité ferroviaires, les accidents et la responsabilité civile des sociétés ferroviaires ont été au cœur de l'actualité nationale, ce qui a soulevé l'inquiétude du public. Nous pouvons notamment citer la catastrophe de Lac-Mégantic en juillet 2013, les retards d'expédition tout au long des hivers 2013-2014 et 2017-2018 et d'autres problèmes de service persistants auxquels se sont heurtés de nombreux secteurs, dont l'industrie minière. Ces écueils ont amené le gouvernement fédéral à entreprendre des réformes de grande envergure en adoptant des lois et des règlements connexes. L'AMC, qui suit de près l'évolution des politiques touchant l'industrie minière, collabore avec le gouvernement dans le but de relever les défis actuels du secteur.

PROJET DE LOI C-49 : LOI DE LA MODERNISATION DES TRANSPORTS

Au printemps 2017, le ministre Garneau a soumis le projet de loi C-49, la *Loi sur la modernisation des transports*. Il s'agit de la troisième mesure législative visant les difficultés vécues par le marché du transport ferroviaire déposée au cours des six dernières années. En septembre, le projet de loi a été présenté au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités de la Chambre des communes, devant lequel l'AMC s'est présentée pour lui faire part de son opinion sur le sujet. Bien que cet ensemble de réformes ait semblé positif aux premiers abords, l'AMC a exprimé certaines inquiétudes, craignant que certaines des mesures soient trop timides et que les contraintes d'ordre structurel associées à certains des changements proposés empêchent le gouvernement d'atteindre l'objectif qu'il s'était fixé par cette réforme. Bien que le Comité permanent ait produit un rapport suggérant des modifications, aucune des modifications proposées par l'AMC n'y figure.





Le projet de loi a ensuite été transmis au Sénat, dont le Comité sénatorial permanent des transports et des communications étudiera le document. L'AMC a continué à défendre deux des modifications auprès du Sénat vers la fin 2017 et au début 2018, en collaboration avec huit autres associations. Ces deux modifications visent à rééquilibrer le rapport de force dans le processus de négociation entre les compagnies ferroviaires et leurs clients :

- *En permettant aux expéditeurs d'obtenir une estimation des coûts pendant le processus d'arbitrage sur l'offre finale;*
- *En accordant à l'Office des transports du Canada un pouvoir d'enquête pour qu'il évalue et règle des problèmes dans la chaîne d'approvisionnement.*

TRANSPORT MARITIME

En matière de transport maritime, l'AMC concentre son attention sur l'examen de l'évolution de la législation internationale adoptée par l'Organisation maritime internationale (OMI) et sur son intégration ultérieure à la législation canadienne. De concert avec le Conseil international des mines et métaux, des associations sectorielles internationales et certains intervenants clés canadiens, l'AMC s'est penchée en 2016 sur les modifications apportées au Code maritime international des cargaisons solides en vrac (code IMSBC) et sur les nouvelles obligations relatives à l'adoption de procédures d'évaluation de la teneur en humidité des produits et à leur gestion.

L'OMI est l'agence spéciale internationale des Nations Unies chargée de s'assurer de la sécurité du transport maritime et de la prévention de la pollution marine par les navires. Une modification récente au Code maritime international des cargaisons solides en vrac a présenté des critères d'identification des matières qui sont dangereuses uniquement lorsqu'elles sont transportées en vrac. Un de ces critères, la corrosivité, nécessite l'utilisation de l'épreuve C.1 des Nations Unies, mise au point pour les liquides et les solides pouvant se liquéfier. Cette épreuve n'est toutefois pas adaptée à l'examen des solides tels les concentrés de minéraux. L'AMC a donc créé un programme de recherche hautement collaboratif afin d'élaborer un protocole de test adéquat. L'Association a également participé à la délégation canadienne de l'OMI qui a discuté de la question en 2017 et travaille à l'élaboration d'un test éprouvé en partenariat avec des partenaires de l'industrie et des organismes de surveillance de Transports Canada.

GÉNÉRALITÉS

L'AMC participe par ailleurs à la discussion en cours portant : sur la réglementation et les politiques liées au transport de marchandises dangereuses et aux moyens de transport routier et aérien; et sur les politiques et programmes de Transports Canada liés aux infrastructures favorisant le commerce. ■





FAITS SAILLANTS

- Annonce d'un nouvel engagement des membres de l'AMC envers les droits de la personne, conformément à l'Initiative des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.
- Rencontre avec le Groupe de travail de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme pour discuter des activités de l'AMC liées à la défense des droits de la personne et aux mesures prises à la suite de la brèche de la digue à stériles de la mine du mont Polley.
- Poursuite du dialogue avec Affaires mondiales Canada sur les améliorations de la stratégie de responsabilité sociale d'entreprise du secteur extractif au Canada.

COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE (RSI)

Chair: Christian Del Valle, Director, Corporate Affairs and Stakeholder Engagement, Goldcorp Inc.

Le mandat du Comité de la responsabilité sociale internationale est d'examiner les questions internationales qui ont des répercussions sur les intérêts des membres, de relever les problèmes émergents, de définir les priorités et d'élaborer des recommandations et des stratégies d'orientation pour le conseil d'administration de l'AMC.

ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES PRINCIPES VOLONTAIRES SUR LA SÉCURITÉ ET LES DROITS DE L'HOMME

Au début de l'année 2017, l'AMC a annoncé la mise en œuvre d'un nouvel engagement des membres envers les Principes volontaires. L'annonce a été faite durant l'assemblée plénière annuelle de l'Initiative des Principes volontaires, à laquelle l'AMC a été conviée à titre d'invité. Il s'agit d'une première mondiale pour une association industrielle, comme l'a reconnu l'organisme The Fund for Peace, la principale ONG mondiale pour les Principes volontaires.

Dans le cadre des activités entourant l'assemblée plénière, l'AMC a présenté un atelier pour les professionnels de la sécurité des sociétés membres de l'AMC sur les nouveaux outils de mise en œuvre des Principes volontaires. Cet atelier animé par le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève (DCAF) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) s'inscrit dans les efforts de l'AMC pour créer une communauté de pratique sur les enjeux de sécurité. La création d'une communauté de pratique pour appuyer les praticiens du domaine de la sécurité était d'ailleurs un des aspects clés du nouvel engagement de l'AMC. Alors que l'AMC commençait à prendre des mesures initiales pour former une communauté de pratique, un groupe de membres de l'AMC et d'autres praticiens du domaine de la sécurité liés à l'industrie minière se préparaient à mettre sur pied un organisme nommé Groupe de travail sur la sécurité minière et, après une discussion avec les membres de l'AMC, il a été convenu que l'AMC appuierait ce nouveau groupe de travail plutôt que de mettre en place un forum en parallèle afin de respecter son engagement envers les Principes volontaires.

STRATÉGIE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE) DU SECTEUR EXTRACTIF AU CANADA

Pendant l'année 2017, la stratégie de RSE et la création possible d'un poste d'ombudsman sont demeurées au cœur des priorités stratégiques internationales de l'AMC. Le Comité RSI a veillé à ce que les changements apportés par le nouveau gouvernement fédéral pour respecter son engagement électoral de créer un poste d'ombudsman permettent de mettre en place un processus juste, transparent et raisonnable axé sur le règlement des différends sur le terrain.

À la fin de l'année 2017, alors qu'Affaires mondiales Canada avait indiqué l'annonce imminente de la création d'un poste d'ombudsman des droits de la personne, aucune annonce n'avait été faite. Tout au long de l'année, l'AMC a discuté régulièrement avec Affaires mondiales Canada et le bureau du ministre du Commerce international pour leur communiquer sa position, c'est-à-dire qu'elle appuyait la création d'un tel poste, mais qu'elle souhaitait qu'il s'agisse d'un mécanisme non judiciaire dont l'outil principal serait la recherche conjointe des faits.





Elle a également souligné qu'une enquête unilatérale pourrait être réalisée dans des circonstances exceptionnelles, c'est-à-dire lorsqu'une entreprise refuse de participer de façon constructive au processus. En janvier 2018, le ministre du Commerce international a annoncé la création du poste d'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises. L'ombudsman disposera d'outils collaboratifs d'enquête et de règlement des différends. Toutefois, la date d'entrée en fonction de l'ombudsman n'a pas encore été précisée.

RELATIONS ET COMMUNICATIONS

ÉTUDE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA SUR L'INDUSTRIE MINIÈRE ET LE CONFLIT EN AMÉRIQUE LATINE

En juin, l'AMC s'est entretenue avec le professeur Paul Alexander Haslam de l'Université d'Ottawa au sujet d'une nouvelle étude qu'il a menée portant sur l'examen des causes de conflit liées à l'industrie minière en Amérique latine. Cette étude empirique montre que les sociétés minières canadiennes en Amérique latine sont moins susceptibles d'être confrontées à des conflits communautaires que les autres sociétés étrangères. De plus, le pourcentage de mines qui ne présentent aucun conflit est beaucoup plus élevé pour les sociétés canadiennes que pour les autres pays. Alors que les sociétés nationales tendent à présenter moins de conflits que les sociétés étrangères, la différence de pourcentage entre les sociétés nationales et les sociétés canadiennes sans conflits est faible, ce qui semble indiquer que les sociétés canadiennes sont mieux acceptées comme investisseurs étrangers que les sociétés d'autres pays. Enfin, le professeur Haslam suggère qu'il existe certaines données qui montrent que les sociétés canadiennes affichent un meilleur rendement dans les environnements moins favorables. Cette étude joue désormais un rôle important dans la promotion des intérêts de l'AMC relativement à la question d'un ombudsman des droits de la personne.

ENGAGEMENT AUPRÈS DES GROUPES CONFESIONNELS

En 2017, l'AMC a maintenu son engagement ciblé auprès de la communauté confessionnelle canadienne. Un élément essentiel de cet engagement a été l'instauration de relations constructives avec l'Université Saint-Paul. Cette année, l'AMC a travaillé avec des représentants de l'Université Saint-Paul pour organiser une table ronde sur l'avenir de l'évaluation environnementale et la Commission de vérité et réconciliation au Canada et y participer.

Les efforts consentis à l'échelle internationale pour améliorer l'engagement des sociétés minières auprès des groupes confessionnels semblent donner des résultats positifs. À la fin de l'année 2017, L'Église de l'Angleterre a publié une nouvelle politique de placement dans les industries extractives qui respecte un juste équilibre à l'égard de notre secteur. Selon un résumé fourni par cet organisme :

La nouvelle politique reconnaît que l'industrie minière peut favoriser le développement et qu'elle fournit les matériaux pour de nombreux produits de la vie moderne. Toutefois, elle souligne également que les entreprises extractives sont particulièrement vulnérables aux problèmes de piètre gouvernance et de controverse éthique et qu'elles entraînent des répercussions néfastes et durables sur l'environnement et les communautés.

Pour que les entreprises arrivent à servir la société et le bien commun, le document met l'accent sur des questions de responsabilité, la gouvernance d'entreprise et cinq grands aspects éthiques :

1. *Droits de la personne*
2. *Enjeux socio-économiques*
3. *Santé et sécurité*
4. *Corruption et taxation*
5. *Environnement et écologie*

RENCONTRE AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL DE L'ONU SUR LES ENTREPRISES ET LES DROITS DE L'HOMME

En mai, l'AMC a rencontré le Groupe de travail de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme. Cette rencontre a eu lieu dans le cadre d'une visite officielle au Canada qui comprenait des rencontres avec des représentants du gouvernement, de l'industrie et de la société civile et qui portait sur des enjeux entourant les activités canadiennes au pays et à l'étranger. Le





Groupe de travail était principalement intéressé par la position de l'AMC relativement à la stratégie de RSE et à la création possible d'un poste d'ombudsman, ainsi que par la défaillance de la digue à stériles de la mine du mont Polley. L'AMC a offert une présentation détaillée de ses travaux à l'échelle nationale et internationale qui semble avoir agréablement surpris au moins un des deux membres du Groupe de travail. Bien que la déclaration finale des membres du Groupe de travail à la fin de leur visite renforce l'appel des OGN pour la création d'un poste d'ombudsman, elle souligne également certains exemples de leadership par le secteur minier du Canada, y compris l'initiative VDMD, les travaux de l'AMC sur la transparence des recettes, les progrès avec les communautés autochtones et les avancées quant aux droits de la personne.

AUTRES PROJETS

En 2017, le Comité RSI a entrepris son travail quant à la diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement, qui a porté sur trois aspects : inciter les fournisseurs et les prestataires de services à adopter des pratiques commerciales responsables, discuter avec les investisseurs de la communication des rapports environnementaux, sociaux et de gouvernance et définir comment l'AMC et ses membres peuvent contribuer aux objectifs de développement durable. Le Comité RSI a également continué de travailler avec ses membres pour quantifier la distribution de la valeur en dollars aux communautés hôtes en faisant le suivi des sommes dépensées dans les pays hôtes (impôts, de paiements aux fournisseurs, salaires versés aux employés et contributions aux communautés).

PLANS POUR 2018

Au cours des cinq dernières années, les travaux du Comité RSI ont porté sur quatre grands aspects : leadership en matière de droits de la personne, participation du gouvernement et des intervenants, surveillance des questions émergentes et amélioration du rendement lié à la responsabilité sociale internationale. En fonction du portrait actuel des activités minières canadiennes à l'étranger et de la création prévue d'un poste d'ombudsman des droits de la personne au début de l'année 2018, le Comité RSI recentrera ses efforts et ses ressources pour assurer la compétitivité soutenue de l'industrie minière à l'échelle internationale. Il examinera notamment comment le leadership de l'AMC en matière de conduite responsable des affaires influence sur cette compétitivité. ■



IAMGOLD, activités de remise en état près de la mine d'or Essakane, Burkina Faso, Afrique occidentale.





FAITS SAILLANTS

- L'AMC et ses membres ont participé à une multitude de consultations sur la réglementation et les politiques en matière de changements climatiques, y compris celles portant sur la norme proposée sur les combustibles propres, le filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone, le régime de tarification fondé sur le rendement et les groupes électrogènes stationnaires.
- Le Comité a travaillé de manière active et constructive avec le Groupe consultatif des communautés d'intérêts pour trouver des façons de tirer parti des efforts de lutte contre les changements climatiques de l'AMC et de ses membres.

COMITÉ DE L'ÉNERGIE ET GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Président : Chris Adachi, gestionnaire, Mise en œuvre du développement durable et stratégie sur le carbone, Ressources Teck Limitée

Le Comité de l'énergie favorise une gestion globale de l'énergie, y compris un rendement amélioré en matière d'efficacité énergétique et d'intensité des gaz à effet de serre. Il élabore également les politiques et règlements sur les changements climatiques et les positions de l'AMC.

Au cours de l'année, l'AMC, le Comité et le groupe de travail sur les changements climatiques ont surveillé de près les importantes annonces du gouvernement fédéral concernant les changements climatiques et ont débattu avec les décideurs des meilleures façons pour le gouvernement d'atteindre les objectifs de sa politique.

PRINCIPES D'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Afin d'aider le gouvernement fédéral à élaborer un plan pancanadien efficace sur les changements climatiques, l'AMC a publié le document intitulé *Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques* en avril 2016. Dans ce document, l'AMC appuie l'idée d'une tarification du carbone sans incidence sur les recettes (neutralité fiscale) et souligne qu'une politique sur les changements climatiques doit assurer l'avantage concurrentiel des secteurs à forte intensité d'émissions exposés aux échanges commerciaux (FIEEECC) et doit tenir compte des facteurs économiques et géographiques changeants. Par exemple, dans les régions éloignées et nordiques, où les besoins en infrastructure énergétique sont les plus criants au Canada, les entreprises qui dépendent du diesel paient certains des coûts d'énergie les plus élevés au pays et disposent de peu d'options viables pour remplacer le diesel de manière économique à l'échelle nécessaire pour éviter d'être pénalisées par la tarification du carbone.

RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

NORME SUR LES COMBUSTIBLES PROPRES

À la fin de l'année 2016, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'élaborer une norme sur les combustibles propres. Cette norme a pour but de favoriser l'utilisation d'un vaste éventail de technologies, de sources d'énergie et de combustibles à plus faible teneur en carbone, comme l'électricité, l'hydrogène et les combustibles renouvelables, y compris le gaz naturel renouvelable. Si elle était mise en place, cette norme serait une première mondiale puisqu'elle irait au-delà des carburants de transport et s'appliquerait à l'industrie et aux bâtiments. L'objectif est de réaliser des réductions annuelles de 30 mégatonnes des émissions de GES d'ici 2030.

Pendant l'année 2017, l'AMC a participé à de nombreuses consultations sur le sujet, y compris la préparation d'une soumission en réponse au document de travail sur la norme des combustibles propres, qui a été publié en février 2017. En décembre 2017, un cadre de réglementation préliminaire a été publié. L'AMC a livré ses commentaires sur cette version préliminaire et participe depuis ce temps aux réunions régulières du groupe de travail technique.





FILET DE SÉCURITÉ SUR LA TARIFICATION DU CARBONE

En octobre 2016, le gouvernement fédéral a fait part de son intention d'adopter de nouveaux règlements et de nouvelles lois en vue de mettre en place un système de tarification de la pollution par le carbone (« filet de sécurité ») applicable dans les territoires infranationaux dont le système de tarification du carbone ne respecte pas la référence. L'AMC a participé activement aux consultations qui ont mené à la rédaction du document technique relatif au filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone, y compris la préparation d'une soumission pour Environnement et Changement climatique Canada à ce sujet.

À la fin de 2017, le gouvernement a annoncé qu'il avait l'intention d'instaurer un régime de tarification fondé sur le rendement pour protéger les secteurs FIEEEEC. L'AMC a discuté régulièrement avec les décideurs de leur proposition relative aux normes d'exploitation minière et de transformation des métaux pendant l'année 2018.

PROJET DE RÉGLEMENTATION VISANT LES GROUPES ÉLECTROGÈNES DIESEL

Environnement et Changement climatique Canada songe à instituer des exigences de technologie post-échappement de Groupe 4 pour les groupes électrogènes diesel et a lancé des consultations de préfaisabilité préliminaires à ce sujet en 2017. L'AMC a participé à plusieurs webinaires et réunions et a préparé une soumission pour commenter la proposition. D'autres travaux sont prévus pour cette proposition en 2018.

DÉCLARATION CONSULTATIVE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

En novembre 2016, le Groupe a produit une déclaration consultative intitulée *Relever le défi*, dans laquelle il encourage l'AMC et ses membres à continuer de tirer parti des efforts du Groupe, de ses réalisations et de ses engagements dans le domaine. Dans la déclaration, le Groupe soulignait aussi la détermination de l'AMC et de ses membres à contribuer de manière constructive à la lutte planétaire contre les changements climatiques, en citant la récente publication *Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques* de l'AMC, qui présente les éléments fondamentaux d'un régime de tarification du carbone efficace visant à aider le gouvernement fédéral à concevoir un cadre pancanadien sur les changements climatiques.

La déclaration du Groupe recommande des mesures précises dans six domaines : l'initiative Vers le développement minier durable de l'AMC, le niveau des opérations, les communautés autochtones et locales, les chaînes d'approvisionnement, les relations avec le public et les décideurs, et la divulgation des risques associés au climat et des possibilités qui en découlent.

Pendant l'année 2017, l'AMC a collaboré avec les membres du Groupe pour préparer une réponse officielle, qui présente les 13 mesures que l'industrie s'engage à prendre relativement aux changements climatiques. Cette réponse a été publiée en octobre 2017. L'AMC a déjà donné suite à une de ces mesures, soit celle de poursuivre le dialogue avec le Groupe de travail sur l'exploitation minière de la Plateforme d'adaptation de Ressources naturelles Canada. En effet, l'AMC a demandé et a obtenu un financement pour élaborer des conseils sur les pratiques exemplaires de gestion des risques liés à l'exploitation minière à l'ère des changements climatiques. ■





FAITS SAILLANTS

- Le gouvernement fédéral a créé la Banque de l'infrastructure du Canada et annoncé d'autres mesures de soutien à l'infrastructure à l'intention des collectivités autochtones et nordiques, deux recommandations clés de l'AMC.
- L'AMC a participé à l'élaboration du cadre stratégique de l'Arctique proposé, et a soumis une contribution dans le cadre des consultations.
- Le Comité des affaires du Nord a travaillé de manière constructive avec des décideurs clés relativement à l'enjeu des changements climatiques et de leurs répercussions sur les régions nordiques et éloignées.
- Le Comité a surveillé les changements législatifs qui touchent les processus d'attribution de permis de projet minier dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD

Présidence : Poste vacant

Le Comité des affaires du Nord (CAN) contribue à l'instauration d'un contexte fédéral qui est, sur les plans politique, législatif et réglementaire, favorable à la compétitivité des sociétés minières qui exercent leurs activités dans les régions éloignées et nordiques du Canada, et qui facilite la croissance durable de l'industrie minière canadienne.

L'industrie minière, qui compte environ 8 500 travailleurs (un emploi sur six dans la région), est le principal moteur de développement économique du secteur privé dans le Nord du Canada. Son apport direct au PIB du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut s'est chiffré respectivement à 13 %, 18 % et 21 % en 2016. L'industrie minière a transformé les communautés nordiques et autochtones par la création d'emplois, la formation professionnelle et, dans certains cas, des redevances ou des apports en capital, en plus des impôts et des redevances versés aux gouvernements. Même si ces contributions sont importantes, leur potentiel est encore plus grand. Des recherches de l'AMC indiquent que les nouveaux investissements pourraient dépasser les 35 milliards de dollars, si de tels investissements sont judicieux et les réalités du marché favorables.

Il est difficile de mener des activités d'exploration, de construction et d'exploitation minières dans les régions nordiques des provinces canadiennes et dans les trois territoires. Par conséquent, mieux faire connaître les coûts, les difficultés et les occasions que représente l'activité minière dans le Nord canadien fait partie des principales priorités du Comité des affaires du Nord, mis sur pied par l'AMC. L'objectif du Comité est de collaborer avec les gouvernements pour faire en sorte que l'industrie minière dispose d'un processus réglementaire d'attribution des permis clair et efficace, et de souligner la nécessité d'investir dans les infrastructures stratégiques.

DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DU NORD

L'avenir de l'industrie minière canadienne dépend de plus en plus des régions éloignées et nordiques du Canada. Or, le manque d'infrastructures dans ces régions est un obstacle important aux occasions d'augmenter la découverte et la production de richesse. Ce qui aggrave le problème, c'est le faible niveau d'admissibilité de ces territoires aux programmes d'infrastructure fédéraux en raison du critère relatif à l'utilisation publique et des formules de financement par habitant.

Caractérisées par l'isolement des communautés, des températures extrêmes et la quasi-absence d'infrastructures et d'habitations sur des centaines de kilomètres, les régions éloignées et nordiques présentent l'un des coûts de la vie par habitant les plus élevés au pays. Une étude menée par l'industrie minière, dont les résultats sont présentés dans le rapport Corriger les inégalités, montre qu'il en coûte au moins six fois plus cher de mener des activités d'exploration et deux fois plus cher de construire de nouvelles mines dans les régions nordiques que dans celles situées au sud.





Jusqu'à présent, l'AMC est encouragée par les dernières décisions du gouvernement fédéral en matière d'investissements dans les infrastructures, et a milité en faveur de celles-ci, car elles tiennent compte des occasions et des défis nordiques. Par exemple, l'Initiative des corridors de commerce et de transport, qui prévoit 400 millions de dollars pour des infrastructures stimulant le commerce dans les territoires, et le plan Investir dans le Canada, qui attribue plus de fonds par habitant, ont été annoncés en juillet 2017. Ces investissements novateurs dans le Nord du Canada répondent à un besoin réel.

De plus, l'AMC a milité pour la création de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) et se réjouit de l'annonce de sa mise sur pied. Nous continuons de souligner l'importance de la Banque de l'infrastructure du Canada pour tenir compte des défis nordiques et appuyer le développement économique dans les régions nordiques et éloignées du Canada. Nous convenons également que les projets doivent être évalués selon leur bien-fondé. De plus, comme bien d'autres secteurs de dépenses, la Banque de l'infrastructure doit tenir compte des circonstances uniques du Nord du Canada ainsi que du coût de la vie et des frais d'exploitation beaucoup plus élevés dans les territoires.

CADRE STRATÉGIQUE DE L'ARCTIQUE

Dans le cadre du rapport sur le leadership partagé dans l'Arctique, auquel l'AMC a participé et qui a été publié par Mary Simon, représentante spéciale de la ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, le gouvernement a lancé des consultations pour élaborer un cadre stratégique pour l'Arctique.

À la fin de 2017, l'AMC a participé à une table ronde de l'industrie à ce sujet, et préparé un document soulignant l'importance du développement économique comme déclencheur de gains sociaux, et de l'industrie minière comme catalyseur pour la réconciliation avec les Autochtones dans les communautés nordiques et éloignées.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En avril 2016, pour contribuer à l'élaboration d'un plan pancanadien efficace sur les changements climatiques, l'AMC a publié le document intitulé Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques. Dans ce document, l'AMC soutient l'idée de neutralité sur le plan des revenus générés par la tarification du carbone et souligne qu'une politique sur les changements climatiques doit assurer l'avantage concurrentiel des secteurs à forte intensité d'émissions exposés aux échanges commerciaux, tout en tenant compte des facteurs économiques et géographiques propres aux régions éloignées et nordiques. L'AMC a échangé avec des décideurs de tous les ordres de gouvernement, à Ottawa et dans les territoires, afin de communiquer l'importance de repenser les manières de réagir face aux changements climatiques dans le Nord.

Depuis longtemps, les coûts énergétiques élevés dans le Nord incitent fortement la société à optimiser le rendement énergétique (y compris celui du carburant), mais les données suggèrent que la réputée production énergétique facile est chose du passé et que, à moins d'une percée technologique, les avancées seront désormais graduelles. De plus, le recours à d'autres sources d'énergie dans les régions éloignées et nordiques du Canada est limité et tributaire de l'emplacement géographique. L'infrastructure déficitaire et les technologies disponibles ne permettent pas de remplacer le diesel (et d'éliminer les émissions connexes) dans les délais prescrits et selon les modalités demandées, de sorte que les entreprises assument presque à elles seules les frais associés au carbone. De plus, la norme en matière de combustible propre ne semble pas pouvoir s'appliquer aux industries se trouvant dans des régions à températures extrêmes, comme il en existe au Canada.

Pour que les mesures de lutte contre les changements climatiques dans le Nord aient l'effet visé, il est impératif de prévoir des accommodements pour les régions nordiques et éloignées afin de ne pas pénaliser indûment les entreprises. C'est particulièrement vrai pour les territoires où les coûts d'exploitation sont les plus élevés au pays.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Depuis l'adoption de la *Loi sur le transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest* en mars 2014, le gouvernement fédéral a mis à exécution les plans de modification de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (LGRVM).





En décembre 2016, la ministre Bennett a annoncé qu'Affaires autochtones et du Nord Canada se pencherait sur les modifications apportées à la LGRVM qui ont récemment fait l'objet de poursuites en justice. Dans le cadre de ce processus, l'AMC a collaboré avec la Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest pour préparer des commentaires, ce qui a mené à un engagement de la ministre Bennett envers le maintien d'un dialogue continu avec l'industrie sur les manières d'améliorer la LGRVM. Ce processus, ainsi que les modifications pour annuler le regroupement des offices des terres et des eaux en un même organisme centralisé, entre autres, sont attendus en 2018.

YUKON

L'AMC a pris part à des consultations qui visaient à déterminer si les quatre modifications suivantes (qui faisaient partie du projet de loi S-6) à la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* doivent être annulées :

- *les délais accordés au processus d'examen;*
- *l'exemption d'un projet du processus d'évaluation quand une autorisation a été renouvelée ou modifiée, sauf si le projet a subi d'importantes modifications;*
- *la capacité du ministre fédéral à donner des instructions générales obligatoires à l'Office;*
- *la capacité de déléguer au gouvernement territorial les pouvoirs, les responsabilités ou les fonctions conférés au ministre fédéral en vertu de cette Loi.*

À la suite des préoccupations soulevées par les collectivités et les gouvernements des Premières Nations au sujet du niveau de consultation, des voix se sont élevées pour réclamer l'annulation de ces quatre modifications durant la campagne électorale fédérale de 2015. L'AMC a soumis un mémoire et est intervenue auprès de responsables ministériels, de politiciens et de représentants autochtones à ce sujet. Avant de déposer le projet de loi C-17 pour abroger les quatre modifications en juin 2016, le gouvernement fédéral, le gouvernement du Yukon et l'Assemblée des Premières Nations du Yukon ont signé un protocole d'entente qui prévoit de poursuivre le dialogue au sujet de la disposition touchant la réévaluation, soit celle qui revêt la plus grande importance pour l'AMC. L'AMC s'est présentée devant le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles quand celui-ci s'est penché sur le projet de loi en novembre 2017. Le projet de loi a été accepté, mais l'AMC a été avisée qu'un nouveau cadre de collaboration visant à répondre notamment aux préoccupations ci-dessus serait mis en œuvre au début de 2018. ■





FAITS SAILLANTS

- Soutien du processus de négociation des accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) ainsi que des accords de libre-échange par le gouvernement fédéral.
- Suivi de l'évolution du commerce et de l'économie et réaction en conséquence.
- Participation à un partenariat pour une étude de faisabilité sur la mise sur pied d'un programme de facilité d'investissement minier Canada-Union européenne.

COMMERCE INTERNATIONAL ET INVESTISSEMENT

Présidence : poste vacant

L'Association minière du Canada (AMC) s'intéresse et participe aux activités commerciales du gouvernement et travaille dans le but de promouvoir la libre circulation des échanges commerciaux et des investissements afin d'améliorer la compétitivité internationale de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux.

L'industrie minière est l'un des secteurs d'activité canadiens les plus actifs à l'étranger, à égalité avec les services financiers et le secteur pétrolier et gazier. En 2016, l'industrie représentait plus de 19 % des exportations du Canada et compte chaque année pour une part considérable des investissements directs canadiens à l'étranger. Le Canada est également une plaque tournante du financement minier, puisque la Bourse de Toronto (TSX) et la Bourse de croissance de Toronto (TSXV) accueillent 57 % des sociétés minières ouvertes du monde et négocient invariablement la majorité de la valeur du financement par actions pour l'industrie minière mondiale sur une base annuelle.

Le succès de l'industrie minière au Canada est dû en partie aux efforts commerciaux du gouvernement fédéral. Ceux-ci englobent le réseau d'ambassadeurs et de délégués commerciaux à l'étranger, la capacité de financement des transactions commerciales par l'entremise d'Exportation et Développement Canada, ainsi que bon nombre d'accords de libre-échange et d'accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers.

ACCORDS SUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a adopté un programme ambitieux dans le but d'élargir et de moderniser l'infrastructure commerciale du Canada, y compris dans le cadre des accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE). À la fin de 2017, le Canada avait mis en place 37 APIE, mené à bien des négociations avec cinq pays, et il poursuivait les pourparlers avec neuf autres pays.

Les APIE sont des accords bilatéraux qui visent à favoriser les investissements étrangers par l'adoption de droits et obligations ayant force de loi. Ces accords fixent des obligations en matière de traitement des investissements pour chaque pays et permettent aux investisseurs étrangers d'avoir accès à des règlements spéciaux et à des arbitres en cas de différend entre un investisseur et un gouvernement hôte. Ces mécanismes offrent aux investisseurs canadiens à l'étranger une protection supplémentaire et, bien que les mesures d'exécution réelles soient rarement employées, la simple existence des APIE procure aux gouvernements étrangers un cadre réglementaire en matière d'équité et de transparence.

INVESTISSEMENTS EN AMÉRIQUE LATINE

Huit des 37 APIE en vigueur du Canada ont été conclus avec des pays d'Amérique latine, ce qui témoigne de la présence de l'industrie dans cette région, ainsi que du vaste potentiel minier de ce continent. Il est à noter qu'en 2016, les sociétés canadiennes détenaient près de 88,5 milliards de dollars d'actifs en Amérique latine, soit près de la moitié de la valeur totale des actifs minéraux du Canada à l'étranger.

INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE

Depuis 2010, le gouvernement canadien a conclu, signé ou mis en œuvre 12 APIE avec des pays africains.





Trois des neuf processus de négociation d'APIE toujours en cours concernent également des pays de ce continent. Ces dernières années, de nombreux pays africains ont cherché à mettre à profit leurs atouts en matière de ressources naturelles et se sont montrés plus ouverts à de nouveaux investissements miniers et à l'expansion des projets déjà en exploitation. Parmi les principales ressources minières de l'Afrique, citons le minerai de fer, les diamants, l'or, le platine, l'uranium, le cuivre et le charbon.

ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

L'industrie minière canadienne bénéficie d'une présence internationale imposante. Sa dépendance à la demande pour ses produits sur le marché international fait de cette industrie l'une des principales parties prenantes des politiques commerciales, programmes et services pour lesquels Affaires mondiales Canada sert d'intermédiaire. Axée sur une expansion dynamique depuis quelques années, la vision commerciale du Canada confère aux sociétés minières du pays davantage de moyens pour étendre leurs activités sur des marchés naissants et émergents, ou pour exporter leurs produits plus librement vers un nombre croissant de destinations. L'AMC appuie l'évolution des mesures gouvernementales décrites ci-après et, aux moments pertinents, offre ses rétroactions aux décideurs et aux négociateurs canadiens.

ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

En 1994, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) entre en vigueur, créant l'une des plus importantes zones de libre-échange du monde et jetant ainsi les bases d'une forte croissance économique et d'une prospérité grandissante pour le Canada, les États-Unis et le Mexique. Depuis, les échanges commerciaux du Canada avec les États-Unis ont augmenté de 254 % pour atteindre 670 milliards de dollars tandis que ceux avec le Mexique ont augmenté de 900 % et s'élèvent à 41 milliards de dollars. L'ALENA a également favorisé la création de millions d'emplois. Selon la Chambre de commerce des États-Unis, environ 14 millions d'emplois américains dépendent des échanges commerciaux avec le Mexique et le Canada.

Le 18 mai, le président américain Donald Trump envoyait une lettre au Congrès américain, dans laquelle il annonçait son intention de renégocier l'ALENA. En soutien aux décideurs, l'AMC a participé à un sous-groupe sur les minéraux et les métaux organisé par Affaires mondiales Canada et a pris part à des breffages réguliers. L'AMC soutient le Canada dans ses efforts visant à tirer le maximum d'avantages d'une révision de l'ALENA.

ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL ENTRE LE CANADA ET L'UNION EUROPÉENNE

Le 21 septembre 2017, l'Accord économique et commercial global (AEGC) entre le Canada et l'Union européenne est entré en vigueur. Ce nouvel accord abolit 98 % des droits de douane entre le Canada et l'Union européenne, tandis que les droits restants seront éliminés progressivement par la suite. L'accord s'étend également à des questions d'investissement, de mobilité de la main-d'œuvre et de coopération accrue en matière de réglementation; il lève également les restrictions sur les droits de propriété de l'uranium. L'AEGC est le premier accord commercial bilatéral où le Canada a fait inclure des dispositions sur la coopération en matière de réglementation. Grâce à une coopération précoce lors de l'élaboration des règlements, les divergences entre le Canada et l'Union européenne se verront aplanies et le nombre d'obstacles au commerce sera réduit une fois les règlements promulgués. Pour soutenir ce processus, l'AMC s'est associée avec Euromines et EY pour élaborer un projet de recherche axé sur les parties prenantes visant à déterminer la meilleure façon d'adopter et de formuler les dispositions sur la coopération en matière de réglementation des matières premières.

PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE

L'AMC a soutenu le Partenariat transpacifique (PTP) et les efforts pour élaborer cet accord. À l'origine, le PTP était un accord commercial multilatéral entre 12 pays, soit les États-Unis, l'Australie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, Singapour, la Malaisie, le Vietnam, le Pérou, le Chili, le Brunéi Darussalam et le Canada. Ensemble, ces pays représentent un marché de près de 800 millions de consommateurs, et leur PIB combiné atteint 28 500 milliards de dollars, soit près de 40 % du PIB mondial.





En janvier 2017, les États-Unis se sont retirés du PTP. Par le passé, le Canada a toujours eu d'étroits liens commerciaux avec les États-Unis. De ce fait, pour les sociétés minières canadiennes, le PTP permet l'établissement de relations commerciales avec un plus grand nombre de pays dont l'économie enregistre une croissance rapide et dont la croissance prévue est importante. Même si la participation des États-Unis demeure incertaine à ce jour, un accord PTP 2.0 renouvelé détient une valeur stratégique pour les sociétés minières canadiennes, car il leur offre un meilleur accès aux marchés en croissance et permet de réduire leur dépendance envers les États-Unis.

LIBRE-ÉCHANGE AVEC LA CHINE

Le 22 septembre 2016, le premier ministre Justin Trudeau et le premier ministre Li Keqiang ont entamé des discussions préliminaires sur un éventuel accord de libre-échange entre le Canada et la Chine. Le 3 mars 2017, le gouvernement a lancé un processus de consultation dans le but de recueillir l'opinion des Canadiens sur un éventuel accord de libre-échange avec la Chine. L'AMC a témoigné son soutien pour le renforcement des relations commerciales avec la Chine, soulignant que tout accord devrait viser : 1) des échanges commerciaux exemptés de droits de douane; 2) des échanges commerciaux sans barrières réglementaires et 3) des lois plus précises sur l'accès bilatéral à des investissements étrangers (ce qui est essentiel à la certitude commerciale).

La Chine est le troisième marché en importance pour les exportations canadiennes de minéraux et de métaux, après les États-Unis et l'Union européenne, la valeur des exportations surpassant les 4,2 milliards de dollars en 2016, soit environ 5 % du total. Ainsi, l'AMC incite le gouvernement du Canada à bonifier les relations économiques et diplomatiques avec ce pays, de même qu'à envisager un accord de libre-échange avec celui-ci.

MERCOSUR

L'AMC soutient les efforts du gouvernement en matière de réévaluation de la viabilité d'un accord de libre-échange avec le Mercosur et a participé à des consultations sur le sujet. Combinés, les actifs des sociétés canadiennes détenant des exploitations minières au Brésil et en Argentine dépassaient les 22,2 milliards de dollars en 2015, soulignant ainsi l'importance de ces deux pays qui représentent respectivement 5 % et 8 % de la valeur des actifs miniers canadiens à l'étranger. De plus, des recherches menées sur un échantillon de huit sociétés membres de l'AMC ont indiqué que leurs investissements miniers combinés en Argentine et au Brésil étaient supérieurs à 1,9 milliard de dollars en 2016.

Au-delà des investissements et des actifs, l'AMC et ses membres exportent leurs bonnes pratiques en matière de développement minier durable dans ces pays. Les exemples les plus représentatifs de l'exportation de ces bonnes pratiques sont en Argentine, où l'association minière nationale de l'Argentine a adopté l'initiative VDMD de l'AMC. L'adoption de l'initiative VDMD par l'Argentine constitue un grand jalon dans la collaboration entre le Canada et une importante région minière de l'Amérique latine en vue d'établir des normes sur l'exploitation minière responsable. ■





CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Directeur général : Ryan Montpellier

Président du conseil : Sean Junor, Corporation Cameco

Vice-président du conseil : Dean Winsor, Teck

Le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHiM) est un organisme indépendant à but non lucratif dont le mandat consiste à cerner et à relever les défis du secteur canadien des minéraux et des métaux sur le plan des ressources humaines et de la main-d'œuvre. Le financement de l'organisme provient des recettes générées par ses programmes d'activités, de l'Association minière du Canada (AMC) et du gouvernement fédéral. Le Conseil RHiM fait la promotion de la collaboration entre les sociétés d'exploitation et d'exploration minière, les syndicats, les sous-traitants, les établissements d'enseignement, les associations minières et les groupes autochtones dans le but de renforcer la compétitivité et la durabilité du secteur minier au Canada.

Il est dirigé par un conseil d'administration formé de quatorze membres, qui veillent à ce que la mission, les valeurs et les activités de l'organisme se traduisent en résultats tangibles. Les membres du conseil d'administration forment un échantillon représentatif des entreprises membres de l'AMC, des entrepreneurs, des syndicats et des établissements d'enseignement de partout au pays. Le Conseil RHiM rassemble également un réseau de plus de 250 bénévoles de l'industrie minière qui souhaitent contribuer à ses travaux de recherche et orienter les projets des comités.

PRINCIPALES ACTIVITÉS :

- **Renseignements sur le marché du travail, tendances et recherche** : Fournir à l'industrie une source de connaissances centralisée, fiable et adaptée sur le marché du travail, les tendances et la recherche dans le secteur des minéraux et des métaux.
- **Maximisation des ressources humaines** : Élaborer et distribuer des outils qui aideront les employeurs à entrer en contact avec tous les bassins de main-d'œuvre, notamment les femmes, les peuples autochtones et les immigrants.
- **Normes et employabilité** : Élaborer et mettre à jour une série de normes professionnelles canadiennes et des ressources sur les compétences essentielles connexes pour des professions ciblées du secteur minier.
- **Reconnaissance et titres de compétence** : Attester et promouvoir les compétences des employés ainsi que les réalisations et les pratiques des employeurs et des établissements de formation.

FAITS SAILLANTS

RENSEIGNEMENTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, TENDANCES ET RECHERCHE :

Information sur le marché du travail (IMT) à l'échelle nationale : Le modèle prévisionnel du Conseil RHiM en matière d'IMT est propre au secteur et est reconnu comme la ressource à privilégier par l'industrie et les parties prenantes. Le Conseil RHiM améliore ses capacités de recherche, d'analyse et d'établissement de prévisions en matière d'IMT afin de pouvoir appliquer de nouvelles méthodes novatrices pour générer de l'IMT, afin de répondre aux besoins d'un plus vaste éventail d'intervenants.

Les résultats attendus sont les suivants :

- exactitude et éventail géographique accrus des prévisions de l'IMT;
- meilleure compréhension des enjeux associés à l'IMT et aux RH pour harmoniser les besoins en formation et en compétences;
- transmission de renseignements aux chercheurs d'emploi au sujet de programmes de formation et amélioration des données sur les professions recherchées et propres à l'industrie minière;
- compréhension accrue des tendances et des activités influant sur le marché du travail de l'industrie minière pour permettre aux intervenants du secteur de rester à jour, d'adopter des stratégies de planification de la main-d'œuvre anticycliques et de connaître la vitesse d'adoption des technologies dans le secteur ainsi que les répercussions de celles-ci sur la main-d'œuvre.





Le Conseil RHIM a également collaboré avec l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) pour réaliser un sondage auprès des cinq groupes d'intervenants distincts du secteur de l'exploration minière, que sont les employeurs, les entrepreneurs, les enseignants, les apprenants et les associations et sociétés affiliées. L'objectif était de disposer d'informations plus détaillées sur le marché du travail du secteur de l'exploration que celle que l'on trouve dans les ressources publiques. Les résultats du sondage ont servi à la production du rapport *Exploration minière au Canada : aperçu des RH*, publié à l'automne 2017. Ces données aident les intervenants de l'industrie à créer des stratégies pour améliorer la capacité du secteur à intéresser de nouveaux bassins de travailleurs à l'exploration minière. Le sondage national est une des composantes d'une stratégie globale qui consiste à apprendre de tous les intervenants du secteur – pas seulement ceux de l'extraction minière – dans le but de mieux comprendre les enjeux du marché de l'emploi du cycle minier dans son ensemble et d'y remédier.

IMT à l'échelle régionale : À la demande de Mines Agnico Eagle Limitée, le Conseil RHIM réalisera une analyse des conditions du marché du travail dans la région de Kivalliq, au Nunavut, sur le plan de la demande comme de l'offre. Cette étude permettra de cibler des stratégies potentielles pour améliorer la capacité des Inuits à obtenir et à conserver un emploi aux sites des Mines Agnico Eagle de la région.

MAXIMISATION DES RESSOURCES HUMAINES

ÉQUIPER LA RELÈVE : DÉVELOPPER LES TALENTS DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE PAR L'APPRENTISSAGE INTÉGRÉ AU TRAVAIL

En 2017, le Conseil RHIM a soumis ce projet au gouvernement fédéral. En réunissant des employeurs du secteur minier et des établissements d'enseignement postsecondaire, le programme Équiper la relève créera 850 occasions d'apprentissage dans le cadre d'un programme d'alternance travail-études ou d'apprentissage intégré en milieu de travail à l'intention des étudiants de niveau postsecondaire dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Des subventions salariales d'un montant pouvant atteindre 7 000 \$ sont offertes aux employeurs qui souhaitent créer de nouvelles possibilités d'apprentissage intégré en milieu de travail, telles que des programmes coopératifs, stages, stages pratiques, projets appliqués, projets-cadres ou concours d'études de cas.

Projet Pour une équité entre les sexes dans l'industrie minière : Ce projet aide les sociétés minières à façonner une industrie des mines et des minéraux où les femmes et les hommes ont tous la possibilité de mener une carrière gratifiante. Il vise à accélérer les changements institutionnels nécessaires à l'amélioration de l'équité entre les sexes grâce à la mise en œuvre d'outils, de processus stratégiques en matière de ressources humaines et d'activités porteuses de changement. À l'aide des outils du projet Pour une équité entre les sexes dans l'industrie minière, les sociétés participantes procèdent à l'examen des politiques et des programmes internes, et éliminent les obstacles dans le but d'apporter un changement positif pour les femmes qui évoluent dans leur entreprise. Parmi les entreprises participantes, on retrouve : Teck, Barrick, Mines Agnico Eagle, Mosaic, Taseko, Vale et Hatch. Les expériences réalisées dans le cadre du projet Pour une équité entre les sexes dans l'industrie minière sont consignées en tant qu'études de cas.

Réseau d'immigrants professionnels du secteur minier : En collaboration avec le Toronto Region Immigrant Employment Council (TRIEC) et Professions North/Nord (PNN), le Conseil RHIM a créé le Réseau d'immigrants professionnels du secteur minier, projet triennal (2018-2021) ayant pour objectif d'adapter, de mettre à l'essai et d'évaluer des méthodes novatrices et améliorées de recrutement et d'intégration des immigrants qualifiés à l'industrie minière ontarienne. Le projet a été conçu en 2017 et sera lancé en 2018.

Initiative Emplois verts : Ce projet d'une durée de deux ans a pour objectif d'aider les jeunes à acquérir de l'expérience de travail en matière de durabilité dans l'industrie minière. Le projet offrira 120 subventions salariales (jusqu'à 15 000 \$) aux employeurs de l'industrie admissibles qui proposent un stage ou un emploi aux nouveaux diplômés.

NORMES ET EMPLOYABILITÉ

Normes professionnelles canadiennes (NPC) : En collaboration avec l'industrie, le Conseil RHIM élabore et met à jour des NPC pour les principales professions du secteur minier.





Le Conseil RHIM a utilisé les fonds destinés au projet NPC (2014-2018) pour revoir et mettre à jour les quatre normes existantes : mineur/mineuse de fond, mineur/mineuse de surface, opérateur/opératrice du traitement des minerais et foreur/foreuse au diamant.

En collaboration avec l'industrie, le Conseil RHIM a également élaboré trois nouvelles normes en 2016 : formateur/formatrice de l'industrie, opérateur/opératrice de treuil et superviseur/superviseuse de premier niveau. Enfin, le Conseil RHIM a développé et mis à l'essai un processus alternatif de reconnaissance professionnelle : le processus de comité d'examen.

Les fonds destinés au nouveau projet NPC (2018-2021) seront utilisés pour : mettre à l'essai et évaluer le processus de comité d'examen auprès de personnes exerçant les quatre professions existantes; élaborer et mettre à l'essai un programme de formation à l'échelle nationale pour les opérateurs/opératrices dans le traitement de minerais et les formateurs/formatrices de l'industrie; et développer un programme de reconnaissance professionnelle flexible afin de reconnaître divers programmes de formation conformes aux quatre NPC existantes.

L'Essentiel des mines et le programme national de formation sur les compétences essentielles et les aptitudes au travail : L'Essentiel des mines est le seul programme national de formation sur l'industrie minière destiné aux peuples autochtones qui soit reconnu par l'industrie. Élaboré en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations, il confère aux peuples autochtones la confiance et les compétences nécessaires pour intégrer la main-d'œuvre du secteur minier, et fournit à l'industrie une main-d'œuvre locale disposée à travailler. Le succès du programme est mis en évidence par ses résultats : 41 formations données, 327 diplômés décernés et un taux d'obtention du diplôme qui est souvent d'environ 70 %. La plupart des participants obtiennent un emploi ou poursuivent leurs études dans le domaine minier au cours des six mois qui suivent la formation.

Le Conseil RHIM procédera à des améliorations et à des mises à jour de L'Essentiel des mines, y compris la personnalisation du programme pour le peuple innu dans le cadre du programme national de formation sur les compétences essentielles et les aptitudes au travail d'Emploi et Développement social Canada. Un nouveau programme de compétences essentielles pour les femmes, les jeunes et les nouveaux immigrants sera également mis sur pied.

RECONNAISSANCE ET TITRES DE COMPÉTENCE

Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne (PRPIMC) : Critère de mesure de l'expertise dans l'industrie minière, le PRPIMC a délivré une certification à plus de 1 200 travailleurs, et plus de 1 700 sont inscrits au programme. Parmi les entreprises qui le mettent en œuvre, on retrouve Cementation, Dominion Diamond Corporation, la mine de diamants Diavik, Ressources Teck, Hy-Tech Drilling Ltd, New Gold et Thyssen Mining. Il existe une reconnaissance professionnelle pour les travailleurs des groupes professionnels suivants : mineurs/mineuses de fond, mineurs/mineuses de surface, opérateurs/opératrices dans le traitement de minerais, foreurs/foreuses au diamant, formateurs/formatrices de l'industrie, superviseurs/superviseuses de premier niveau et opérateurs/opératrices de treuil.

De nouveaux outils de marketing et de communication pour le PRPIMC ont été diffusés en 2017, y compris du contenu de site Web et un nouveau portail en ligne. Le nouveau processus centré sur un comité d'examen a été mis à l'essai et évalué, et est offert pour les trois dernières professions mentionnées. Le processus de comité d'examen sera mis à l'essai auprès des personnes exerçant l'un des quatre métiers existants au cours de l'automne 2018.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Consultez le site www.mihr.ca/fr ou communiquez avec Ryan Montpellier, directeur général, à rmontpellier@mihr.ca ■





CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMC

Président (jusqu'à juin 2017) : Bob Steane, Cameco Corporation*

Présidente (juin 2017-) : Anne Marie Toutant, Suncor Energy Inc.

Matthew Andrews, Pan American Silver Corp

Tim Bekhuys, New Gold Inc.***

Brent Bergeron, Goldcorp Inc.

Joe Boaro, First Quantum Minerals**

Marc Boissonneault (designate), Glencore****

Brendan Cahill, Excellon Resources Inc.

David Clarry, HudBay Minerals Inc.

Alan Coutts, Noront Resources Ltd.

Lisa Damiani (designate), New Gold Inc.****

Blair Dickerson, Rio Tinto Canada

Dave Forestell, Barrick Gold Corporation*

Caitlin Glynn-Morris, First Quantum Minerals*

Pierre Gratton, Mining Association of Canada

Steve Higgins, Royal Canadian Mint**

Elliot Holland, Dominion Diamond Mines ULC

Michel Julien, Agnico Eagle Mines Limited

John Kearney, Canadian Zinc Corporation

Pierre Lapointe, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.

Pierre Lebel, Imperial Metals Corporation

Erik Madsen, De Beers Group of Companies

Tina Markovic, BHP Billiton Canada Inc.**

John McConnell, Victoria Gold Corp.

Cory McPhee, Vale

Adam Miller, Royal Canadian Mint*

Krista Muhr, Eldorado Gold Corporation

Clynton Nauman, Alexco Resource Corp.

Shawn Neilson, Canadian Natural Resources Limited**

Ed Opitz, Kinross Gold Corporation

Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation

Ghislain Poirier, Stornoway Diamond Corporation***

George Read, Star Diamond Corporation

Peter Read, Syncrude Canada Ltd.

Neil Reeder, B2Gold Corp.**

Derek Riehm, Lundin Mining Corporation

Hélène Robitaille, Stornoway Diamond Corporation****

Brad Ryder, Glencore Canada***

Christopher Ryder, BHP Billiton Canada Inc.*

Sahba Safavi, MMG Limited**

Walter Sencza, Newmont Canada Corporation

Peter Sinclair, Barrick Gold Corporation **

Marcia Smith, Teck Resources Limited

Bruce Sprague, NexGen Energy Ltd.****

Kristan Straub, Glencore***

Kelly Strong, Nyrstar

Travis Temple, HudBay Minerals Inc.

Paul West-Sells, Western Copper and Gold Corporation

Steve Wood, Sherritt International Corporation**

Penggui Yan, HD Mining International Ltd.

* Départ à la fin 2017

** Arrivée à la fin 2017

*** Départ au début 2018

**** Arrivée au début 2018

COMITÉ EXÉCUTIF

Brent Bergeron, Goldcorp Inc.

Marc Boissonneault (désigné), Glencore****

David Clarry, HudBay Minerals Inc.

Pierre Gratton, Mining Association of Canada

Elliot Holland, Dominion Diamond Corporation

Michel Julien, Agnico Eagle Mines Limited**

John Kearney, Canadian Zinc Corporation

Pierre Lapointe, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.

Cory McPhee, Vale

Peter Read, Syncrude Canada Ltd.

Marcia Smith, Teck Resources Limited

Bob Steane, Cameco Corporation*

Gordon Stothart, IAMGOLD Corporation

Kristan Straub, Glencore***

Travis Temple, HudBay Minerals Inc.

Anne Marie Toutant, Suncor Energy Inc.

Alice Wong, Cameco Corporation **

* Départ à la fin 2017

** Arrivée à la fin 2017

*** Départ au début 2018

**** Arrivée au début 2018

ADMINISTRATEURS

Bob Steane, président*

Anne Marie Toutant, présidente

Gordon Stothart, vice-président

Cory McPhee, vice-président**

Travis Temple, trésorier

Pierre Gratton, président et chef de la direction et secrétaire

* Départ à la fin 2017

** Arrivée au début 2017

MEMBRES HONORAIRES PERPÉTUELS

Jim Carter

Doug Horswill

William James

Norman Keevil





ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VDMD

Président : Peter Read, Syncrude Canada Ltd.
 Joe Boaro, First Quantum Minerals
 David Clarry, HudBay Minerals Inc.
 Bryan Cox, Mining Association of British Columbia
 Blair Dickerson, Rio Tinto Canada
 Craig Ford, Excellon Resources Inc.
 Caitlin Glynn-Morris, First Quantum Minerals
 Michel Julien, Mine Agnico Eagle limitée
 Erik Madsen, De Beers Group of Companies
 Tina Markovic, BHP Billiton Canada Inc.
 Cory McPhee, Vale
 Josée Méthot, Québec Mining Association
 Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
 Tom Syer, Ressources Teck Limitée
 Anne Marie Toutant, Suncor Energy Inc.
 Dennis Wilson, New Gold Inc.
 Penggui Yan, HD Mining International Ltd.

GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (GCCCI)

Dan Benoit, Catégorie d'Autochtone
 Theresa Baikie, Catégorie d'Autochtone
 Tim Johnston, Catégorie du développement économique et communautaire
 Stephen Hazell, Catégorie d'ONG à vocation environnementale
 Joy Kennedy, Catégorie d'ONG à vocation sociale (incluant les organisations religieuses)
 Stephen Kibsey, Catégorie des finances et investissement*
 Nathan Lemphers, Catégorie d'ONG à vocation environnementale
 Doug Olthuis, Catégorie de la main-d'œuvre et milieu de travail
 Philip Oxhorn, Ph. D., Catégorie du développement international
 Maya Stano, Catégorie d'expert
 Stephen Walker, Catégorie des finances et investissement**
 Chef David Walkem, Catégorie du développement économique et communautaire

* Départ à la fin 2017

** Arrivée à la fin 2017

REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE DU GCCCI

Pierre Gratton, Association minière du Canada
 Michel Julien, Mine Agnico Eagle limitée
 Josée Méthot, Association minière du Québec
 Cory McPhee, Vale*
 Shirley Neault, HudBay Minerals Inc. (observatrice)
 Peter Read, Syncrude Canada Ltd.
 Mark Wiseman, Avalon Rare Metals Inc.
 Alice Wong, Cameco Corporation**
 Scott Yarrow, Glencore

* Départ au début 2018

** Arrivée au début 2018

CHEFS DE L'INITIATIVE VDMD

Présidente : Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
 Vice-président : Shane Borchardt, Cameco Corporation
 Chris Adachi, Ressources Teck Limitée
 Tracy Anderson, First Quantum Minerals
 Meghan Barnett, Glencore
 Marie-Pier Beaucage, Canadian Malartic Corporation
 Chris Browne, Vale
 Bob Butler, Glencore
 Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
 Chantal Clement, Goldcorp Inc.
 Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltd.
 Bryan Cox, Mining Association of British Columbia
 Scott Davidson, New Gold Inc.
 Normand DèAnjou, Canadian Malartic Corporation
 Denis Desbiens, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Jean-Francois Doyon, Mine Agnico Eagle limitée
 Craig Ford, Excellon Resources Inc.
 Kris Frederickson, Suncor Energy Inc.
 Art Frye, Imperial Metals Corporation
 Patrice Gilbert, Mine Agnico Eagle limitée
 Michaela Illie, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Rhys Jenkins, Rio Tinto
 Guy Jérémie, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Liane Kelly, B2Gold Corp.
 Laurie Kelly, Ressources Teck Limitée
 Ed Kniel, Ressources Teck Limitée
 Mark Kruger, Syncrude Canada Ltd.
 Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
 Pascal Lavoie, Mine Agnico Eagle limitée
 Claudine Lee, Dominion Diamond Mines ULC
 Emma Leith, Mine Agnico Eagle limitée
 Charles Levac, Glencore
 Janice Linehan, Suncor Energy Inc.
 Luke Moger, Imperial Metals Corporation
 Loris Molino, Vale
 Maurice Moreau, Glencore
 Karen Paquette, Vale
 Michael Patterson, Anglo American
 Kelly Payne, Rio Tinto Canada
 Serge Pelletier, Glencore
 Nicole Pesonen, Nyrstar
 Gina Rau, Société aurifère Barrick
 Lyle Safronetz, Vale
 Mark Sitter, Sherritt International Corporation
 Johan Skoglund, NyrstarR
 Roger Souckey, Goldcorp Inc.
 Gail Susana Ross, Société aurifère Barrick
 Lindsey Taylor, IAMGOLD Corporation
 Denis Therrien, Mine Agnico Eagle limitée
 Petrina Torgerson, Goldcorp Inc.
 Nathalie Tremblay, Association minière du Québec
 Eric Westrum, Suncor Energy Inc.
 Andrew Williams, De Beers Canada Inc.
 Lynda Wilson-Hare, Glencore
 Steve Woolfenden, IAMGOLD Corporation
 Scott Wytrychowski, Canadian Natural Resources Limited





RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE

Président : Christian Del Valle, Goldcorp Inc.
 Vice-président : David Clarry, HudBay Minerals Inc.
 Karina Andrus, Advisian (WorleyParsons Group)
 David Barrett, Eldorado Gold Corporation
 Joe Boaro, First Quantum Minerals
 Brendan Cahill, Excellon Resources Inc.
 Dominic Channer, Kinross Gold Corporation
 Dale Coffin, Mine Agnico Eagle limitée
 Silvana Costa, New Gold Inc.
 Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltd.
 Bryan Cox, Mining Association of British Columbia
 Stephen Crozier, IAMGOLD Corporation
 Aidan Davy, International Council on Mining and Metals
 Blair Dickerson, Rio Tinto Canada
 Kyle Dufresne, Rio Tinto Canada
 Mark Edwards, Ressources Teck Limitée
 Craig Ford, Excellon Resources Inc.
 Dave Forestell, Société aurifère Barrick
 Caitlin Glynn-Morris, First Quantum Minerals
 Simon Jimenez, Société aurifère Barrick
 Matt Johnson, Lundin Mining Corporation
 Ana Gabriela Juarez, Juarez Environmental Consultants Inc.
 Liane Kelly, B2Gold Corp.
 Steffen Kramer, B2Gold Corp.
 Etienne Lamy, Rio Tinto Canada
 Mark Liskowich, SRK Consulting Inc.
 Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation
 Andrew Mathewson, AECOM
 Cory McPhee, Vale
 Monica Moretto, Pan American Silver Corp.
 Krista Muhr, Eldorado Gold Corporation
 John Mullally, Goldcorp Inc.
 Stephen Nairne, Lundin Mining Corporation
 Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
 Ed Opitz, Kinross Gold Corporation
 Channa Pelpola, Ressources Teck Limitée
 Jennifer Prospero, Sherritt international Corporation
 Diane Pinto, Advisian (WorleyParsons Group)
 Neil Reeder, B2Gold Corp.
 Caroline Rossignol, Lundin Mining Corporation
 Amelie Rouleau, Glencore
 Jay Schlosar, Ressources Teck Limitée
 Alaina Shams, IAMGOLD Corporation
 Peter Sinclair, Société aurifère Barrick
 Mark Sitter, Sherritt International Corporation
 Roger Souckey, Goldcorp Inc.
 Lyle Trytten, Sherritt International Corporation
 Ian Turpin, Quadra Chemicals Ltd.
 Melanie Wallace, Association des prospecteurs et développeurs du Canada
 Eric Westrum, Suncor Energy Inc.
 Tricia Wilhelm, Anglo American plc
 Lesley Williams, Association des prospecteurs et développeurs du Canada
 Dennis Wilson, New Gold Inc.
 Linda Wrong, Lundin Mining Corporation

COMITÉ DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Présidente : Kara Flynn, Syncrude Canada Ltd.
 Tim Bekhuys, New Gold Inc.
 Charles Birchall, Willms & Shier
 Marguerite Chambers, HudBay Minerals Inc.
 Carolyn Chisholm, Rio Tinto
 David Clarry, HudBay Minerals Inc.
 Silvana Costa, New Gold Inc.
 Stephen Crozier, IAMGOLD Corporation
 Blair Dickerson, Rio Tinto Canada
 Mark Edwards, Ressources Teck Limitée
 Patrice Gilbert, Mine Agnico Eagle limitée
 Alan Hair, HudBay Minerals Inc.
 Leanne Hall, Deloitte
 Simon Jimenez, Société aurifère Barrick
 Heather Lawrence, Ressources Teck Limitée
 Stephen Lindley, SNC-Lavalin Inc.
 Mark Liskowich, SRK Consulting Inc.
 Gaeleen McPherson, Dominion Diamond Mines ULC
 Andrew Mathewson, AECOM
 Andrea McLandress, Association minière du Manitoba
 Ryan Montpellier, Conseil des ressources humaines de l'industrie minière
 Glenn Nolan, Noront Resources Ltd.
 Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
 Katherine Preiss, Rio Tinto
 Mark Prystupa, Suncor Energy Inc.
 Amelie Rouleau, Glencore
 Brad Ryder, Glencore
 Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
 Ken Smith, BHP Billiton Canada Inc.
 Roger Souckey, Goldcorp Inc.
 Rebecca Sullivan, Suncor Energy Inc.
 Tom Syer, Ressources Teck Limitée
 Yves Thomassin, BBA Inc.
 Mark Travers, Vale
 Federico Velasquez, Anglo American
 Lesley Williams, Association des prospecteurs et développeurs du Canada
 Dennis Wilson, New Gold Inc.





COMITÉ DE L'ÉNERGIE

Président : Chris Adachi, Ressources Teck Limitée
 Michael Aire, Newmont Mining Corporation
 Louiza Bell, Ressources Teck Limitée
 Charles Birchall, Willms & Shier
 Russell Blades, Société aurifère Barrick
 Shane Borchardt, Cameco Corporation
 Cheryl Brownlee, Association minière de l'Ontario
 Tim Butler, Compagnie minière IOC
 Marc Butler, Glencore
 Marc-Andre Charette, Cameco Corporation
 Andrew Cooper, New Gold Inc.
 Gilles Couture, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 R. Duinker, Hatch & Associates Inc.
 Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
 Patricia Groulx, Ressources Teck Limitée
 Ana Gabriela Juarez, Juarez Environmental Consultants Inc.
 Aaron Ling, Advisian (WorleyParsons Group)
 Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
 Mark Passi, Glencore
 Frank Petrolo, Vale
 Frederic Picard, Rio Tinto
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
 Harold Todd, Ressources Teck Limitée
 Lyle Trytten, Sherritt International Corporation
 Liezl Van Wyk, Diavik Diamond Mines Inc.
 Scott Yarrow, Glencore
 Hasan Zolata, Juarez Environmental Consultants Inc.

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Président : Mark Freberg, Ressources Teck Limitée
 Marko Adzic, Ressources Teck Limitée
 Steven Aiken, Knight Piésold Ltd.
 Raj Anand, Imperial Metals Corporation
 Tracy Anderson, First Quantum Minerals
 Mike Aziz, Goldcorp Canada Ltd.
 John R. Barber, Goldcorp Inc.
 Lynne Barlow, Syncrude Canada Ltd.
 Meera Bawa, Ressources Teck Limitée
 Tim Bekhuys, New Gold Inc.
 Anne Belanger, Association des prospecteurs et développeurs du Canada
 Suzanne Belanger, Ressources Teck Limitée
 Fariel Benameur, Rio Tinto
 Debbie Berthelot, BHP Billiton
 Valerie Bertrand, Golder Associates
 Charles Birchall, Willms & Shier
 Annie Blier, BHP Billiton
 Daniel Bouillon, Ressources Teck Limitée
 Stephane Brienne, Teck Metals Ltd.
 Marc Butler, Glencore
 Alex Carciumaru, AECOM
 Jim Chan, ERM Canada Corporation
 Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
 Derek Chubb, ERM Canada Corporation
 Chantal Clement, Goldcorp Inc.

Richard Cook, Knight Piésold Ltd.
 Jay Cooper, HudBay Minerals Inc.
 Denise Cormier, Compagnie minière IOC
 Silvana Costa, New Gold Inc.
 Gilles Couture, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Bryan Cox, Mining Association of British Columbia
 Erin Cullen, Vale
 Anne Currie, ERM Canada Corporation
 Sheila Daniel, AMEC Foster Wheeler AES, Inc.
 Scott Daniels, Rio Tinto
 Jeremy Dart, Société aurifère Barrick
 Scott Davidson, New Gold Inc.
 Michael Davies, Ressources Teck Limitée
 David Derosa, Ressources Teck Limitée
 Cora Devoy, Lundin Mining Corporation
 Mary Dubel, Vale
 Martin Duclos, Goldcorp Inc.
 Kent England, Cameco Corporation
 Nigel Fisher, New Gold Inc.
 Aynsley Foss, Association minière de l'Ontario
 Art Frye, Imperial Metals Corporation
 Jennie Gjertsen, Goldcorp Inc.
 Julie Gravel, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Alan Hair, HudBay Minerals Inc.
 Brent Hamblin, First Quantum Minerals
 David Harpley, Canadian Zinc Corporation
 Shawn Harriman, NexGen Energy Ltd.
 Shane Hayes, Société aurifère Barrick
 Steven Hilts, Ressources Teck Limitée
 Bernard Hince, Glencore
 Laura Hoadley, Rio Tinto
 Tom Hoefer, Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
 Bradley Horne, Stantec
 Jane Howe, Advisian (WorleyParsons Group)
 Dave Huebert, AECOM
 Carolyn Hunt, Vale
 Matt Hynes, Vale
 Michaela Illie, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Rhys Jenkins, Rio Tinto
 Guy Jérémie, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Troy Jones, Ressources Teck Limitée
 Ana Gabriela Juarez, Juarez Environmental Consultants Inc.
 Laurie Kelly, Ressources Teck Limitée
 Harry Kim, Hatch
 Dale Klondnicki, AMEC Foster Wheeler AES, Inc.
 Jody Kuzenko, Vale
 Donald Laflamme, Rio Tinto Canada
 Anthony Lambert, BHP Billiton
 Lisa Lanteigne, Vale
 Martin Larose, WSP Group
 Simon Latulippe, WSP Group
 Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
 Claudine Lee, Dominion Diamond Mines ULC
 Carolina Leseigneur, Golder Associates
 Janice Linehan, Suncor Energy Inc.





Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines Inc.
 John Machin, Syncrude Canada Ltd.
 Erik Madsen, De Beers Canada
 Melinda Mamer, Suncor Energy Inc.
 Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation
 Stephanie Marshall, Glencore
 Dennis Martin, Vale
 Shane Matson, Goldcorp Canada Ltd.
 Dave McDonald, Vale
 Christy McDonough, BHP Billiton Canada Inc.
 Samantha McGarry, Glencore
 Allison Merla, Vale
 Sean Miller, Maxxam Analytics International Corporation
 Mary Mioska, Western Copper and Gold Corporation
 Shannon Mitchell, Vale
 Loris Molino, Vale
 Ashley Moncrief, Goldcorp Inc.
 R. Liam Mooney, Cameco Corporation
 Christine Moore, Intrinsic Corp.
 Maurice Moreau, Glencore
 Laura Mucklow, Glencore
 Kevin Nagy, Cameco Corporation
 Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
 Bryan Neeley, Goldcorp Inc.
 Brendon Norrie, AECOM
 Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
 Karen Paquette, Vale
 Alvaro Paredes, AMEC Foster Wheeler AES, Inc.
 Mark Passi, Glencore
 Michael Patterson, Anglo American
 Kelly Payne, Rio Tinto Canada
 Chad Pearson, Glencore
 Steve Pelletier, Glencore
 Nicole Pesonen, Nyrstar
 John Petherick, Glencore
 Greg Poholka, Sherritt International Corporation
 Kristin Pouw, SRK Consulting Inc.
 Colleen Prather, Golder Associates Ltd
 Lisa Ramilo, Ecological and Regulatory Solutions Inc.
 Felipe Ramirez, Juarez Environmental Consultants Inc.
 Chris Ransom, Glencore
 Gina Rau, Société aurifère Barrick
 George Read, Star Diamond Corporation
 Stephane Robert, Mines Agnico Eagle limitée
 John Roberts, Aurora Energy Resources Inc.
 Lindsay Robertson, Klohn Crippen Berger Ltd.
 Steve Rusak, AECOM
 James Russell, Goldcorp Inc.
 Keith Russell, Partners in Performance
 Mark Ruthven, AMEC Foster Wheeler AES, Inc.
 Lyle Safronetz, Vale
 Jared Saunders, Vale
 Morgan Schauerte, Stantec
 Pamela Schwann, Association minière de la Saskatchewan
 Christa Seaman, Canadian Natural Resources Limited
 Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
 Sean Sharpe, Glencore
 Neil Shelly, Chambre des ressources de l'Alberta
 Isabelle Shelvey, Syncrude Canada Ltd.
 Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
 Brad Sigurdson, Association minière de la Saskatchewan
 Anne Simpson, Syncrude Canada Ltd.
 Johan Skoglund, Nyrstar
 Helga Sonnenberg, Ecological and Regulatory Solutions Inc.
 Roger Souckey, Goldcorp Inc.
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
 Stephanie Thibeault, Goldcorp Inc.
 Yves Thomassin, BBA Inc.
 Ryan Tibbles, Knight Piésold Ltd.
 Ryan Todd, New Gold Inc.
 Patricia Torgerson, Goldcorp Inc.
 Kirk Tourout, Newmont Canada Corporation
 Nathalie Tremblay, Association minière du Québec
 Nick Tremblay, Rio Tinto Canada
 France Trépanier, Goldcorp Inc.
 Scott Trusler, MMG Resources Inc.
 Ian Turpin, Quadra Chemicals Ltd.
 Carlos Vargas, AECOM
 Richard Viflanzoff, Charles Tennant & Company (Canada) Ltd.
 Melanie Wallace, Association des prospecteurs et développeurs du Canada
 Glen Watson, Vale
 Kelly Wells, Canada North Environmental Services
 Kathryn Wherry, Hatch & Associates Inc.
 Lesley Williams, Association des prospecteurs et développeurs du Canada
 Dennis Wilson, New Gold Inc.
 Mellissa Winfield-Lesk, Hatch
 Mark Wiseman, Avalon Advanced Materials Inc.
 Steve Woolfenden, IAMGOLD Corporation
 Linda Wrong, Lundin Mining Corporation
 Hasan Zolata, Juarez Environmental Consultants Inc.
 Warren Zubot, Syncrude Canada Ltd.





COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Président : Tom Ormsby, De Beers Canada
 Dale Austin, Cameco Corporation
 Meera Bawa, Ressources Teck Limitée
 Doug Brown, Ressources Teck Limitée
 Scott Brubacher, HudBay Minerals Inc.
 Heather Bruce-Veitch, Compagnie minière IOC
 Louise Burgess, Eldorado Gold Corporation
 Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
 Dale Coffin, Mines Agnico Eagle limitée
 Melissa Desrochers, Agnico Eagles Mines Limited
 Blair Dickerson, Rio Tinto Canada
 Kyle Dufresne, Rio Tinto Canada
 Dave Forestell, Société aurifère Barrick
 Peter Fuchs, Glencore
 Claudine Gagnon, Rio Tinto Canada
 Jean-Pierre Gregoire, Rio Tinto Canada
 Dina Guralnik, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Angela Hamlyn, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
 Jeff Hanman, Ressources Teck Limitée
 Jeff Hryhoriw, Cameco Corporation
 Tracey Irwin, Association minière de la Saskatchewan
 Matt Johnson, Lundin Mining Corporation
 Kristy Kenny, Association des prospecteurs et développeurs du Canada
 Dany Laferriere, Suncor Energy Inc.
 Benjamin Little, IAMGOLD Corporation
 Andy Lloyd, Société aurifère Barrick
 Poonam Madan, Sherritt International Corporation
 Christine Marks, Goldcorp Inc.
 Ryan McEachern, Association canadienne des exportateurs d'équipement et services miniers
 Cory McPhee, Vale
 John Mullally, Goldcorp Inc.
 Jennifer Prospero, Sherritt International Corporation
 Neil Reeder, B2Gold Corp.
 Cheryl Robb, Syncrude Canada Ltd.
 Emily Robb, Vale
 Christopher Ryder, BHP Billiton Canada Inc.
 Alaina Shams, IAMGOLD Corporation
 Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
 Mark Sitter, Sherritt International Corporation
 Michael Southern, Suncor Energy Inc.
 Mathieu St-Amant, Québec Mining Association
 Federico Velasquez, Anglo American
 Tracey Wolsey, Suncor Energy Inc.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES STÉRILES

Président : Michael Davies, Ressources Teck Limitée
 Jennifer Abols, Lundin Mining Corporation
 Tracy Anderson, First Quantum Minerals
 Chris Anderson, Ressources Teck Limitée
 Matthew Andrews, Pan American Silver Corp.
 Debbie Berthelot, BHP Billiton Base Metals
 David Bleiker, AMEC Foster Wheeler Inc.
 Annie Blier, BHP Billiton
 Cameron Brown, Western Copper and Gold Corporation
 Bob Chambers, Klohn Crippen Berger Ltd.
 Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
 Chantal Clement, Goldcorp Inc.
 Jay Cooper, HudBay Minerals Inc.
 Bryan Cox, Association minière de la Colombie-Britannique
 Scott Davidson, New Gold Inc.
 Randy Donato, Vale
 Norman Eenkooren, Suncor Energy Inc.
 Barry Esford, Cameco Corporation
 Ivo Gonzalez, Sherritt International Corporation
 Helen Harper, Glencore
 Stephen Hebb, Compagnie minière IOC
 Carlos Iturralde, De Beers Canada
 Karlis Jansons, Tetra Tech
 Troy Jones, Ressources Teck Limitée
 Ana Gabriela Juarez, Juarez Environmental Consultants Inc.
 Dr. Adrian Juarez, Juarez Environmental Consultants Inc.
 Michel Julien, Mines Agnico Eagle limitée
 Anthony Lambert, BHP Billiton
 Simon Latulippe, WSP Group
 Isabelle Levesque, Rio Tinto
 Marc Lincoln, De Beers Canada
 Jim Maltby, Glencore
 Scott Martens, Canadian Natural Resources Limited
 Wayne Mimura, Syncrude Canada Ltd.
 Peter Mooney, Dominion Diamond Corporation
 Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
 Greg Noack, Klohn Crippen Berger Ltd.
 Luciano Piciacchia, BBA Inc.
 Trevor Podiama, SRK Consulting Inc.
 Michael Richardson, Advisian (WorleyParsons Group)
 Gonzalo Rios, Mines Agnico Eagle limitée
 Stephane Robert, Mines Agnico Eagle limitée
 Lyle Safronetz, Vale
 Brad Sigurdson, Association minière de la Saskatchewan
 Mark Sitter, Sherritt International Corporation
 Rick Siwik, Siwik Consulting Inc.
 Nick Smart, De Beers Canada
 Greg Smyth, Knight Piésold Ltd.
 Cecil Ulrich, AECOM
 Michelle Velez, Syncrude Canada Ltd.





COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : Kent England, Cameco Corporation

Steven Aiken, Knight Piésold Ltd.
 Raj Anand, Imperial Metals Corporation
 John R. Barber, Goldcorp Inc.
 Meera Bawa, Ressources Teck Limitée
 Tim Bekhuys, New Gold Inc.
 Fariel Benameur, Rio Tinto
 Debbie Berthelot, BHP Billiton
 Valerie Bertrand, Golder Associates
 Daniel Bouillon, Ressources Teck Limitée
 Marc Butler, Glencore
 Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
 Richard Cook, Knight Piésold Ltd.
 Denise Cormier, Compagnie minière IOC
 Gilles Couture, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Bryan Cox, Mining Association of British Columbia
 Sheila Daniel, AMEC Foster Wheeler AES, Inc.
 Scott Daniels, Rio Tinto
 Mark Deans, Goldcorp Inc.
 David Derosa, Ressources Teck Limitée
 Cora Devoy, Lundin Mining Corporation
 Aynsley Foss, Association minière de l'Ontario
 Art Frye, Imperial Metals Corporation
 Jennie Gjertsen, Goldcorp Inc.
 Julie Gravel, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Shawn Harriman, NexGen Energy Ltd.
 Laura Hoadley, Rio Tinto
 Dave Huebert, AECOM
 Carolyn Hunt, Vale
 Michaela Illie, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Rhys Jenkins, Rio Tinto
 Guy Jérémie, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Ana Gabriela Juarez, Juarez Environmental Consultants Inc.
 Harry Kim, Hatch
 Lindsay Kislock, Mining Association of British Columbia
 Donald Laflamme, Rio Tinto Canada
 Anthony Lambert, BHP Billiton
 Martin Larose, WSP Group
 Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
 Carolina Leseigneur, Golder Associates
 Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines Inc.
 Erik Madsen, De Beers Canada
 Christy McDonough, BHP Billiton Canada Inc.
 Jennifer McPhail, Stantec
 Sean Miller, Maxxam Analytics International Corporation
 Dewayne Mills, The Chemours Canada Company
 Ashley Moncrief, Goldcorp Inc.
 Christine Moore, Intrinsik Corp.
 Laura Mucklow, Glencore
 Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
 Karen Paquette, Vale
 Kelly Payne, Rio Tinto Canada
 Steve Pelletier, Glencore
 Greg Pohlka, Sherritt International Corporation
 Kristin Pouw, SRK Consulting Inc.

Colleen Prather, Golder Associates Ltd
 Lisa Ramilo, Ecological and Regulatory Solutions Inc.
 Felipe Ramirez, Juarez Environmental Consultants Inc.
 Stephane Robert, Mines Agnico Eagle limitée
 Steve Rusak, AECOM
 James Russell, Goldcorp Inc.
 Keith Russell, Partners in Performance
 Mark Ruthven, AMEC Foster Wheeler AES, Inc.
 Morgan Schauerte, Stantec
 Christa Seaman, Canadian Natural Resources Limited
 Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
 Brad Sigurdson, Association minière de la Saskatchewan
 Anne Simpson, Syncrude Canada Ltd.
 Helga Sonnenberg, Ecological and Regulatory Solutions Inc.
 Roger Souckey, Goldcorp Inc.
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
 Yves Thomassin, BBA Inc.
 Ryan Tibbles, Knight Piésold Ltd.
 Patricia Torgerson, Goldcorp Inc.
 Kirk Tourout, Newmont Canada Corporation
 Nathalie Tremblay, Québec Mining Association
 Nick Tremblay, Rio Tinto Canada
 Scott Trusler, MMG Resources Inc.
 Ian Turpin, Quadra Chemicals Ltd.
 Glen Watson, Vale
 Kelly Wells, Canada North Environmental Services
 Andrew Williams, De Beers Canada
 Mellissa Winfield-Lesk, Hatch
 Hasan Zolata, Juarez Environmental Consultants Inc.

COMITÉ DE LA FISCALITÉ

Président : Jocelin Paradis, Rio Tinto Canada

Brian Abraham, Fraser Milner Casgrain
 Eric Bretsen, Ernst & Young LLP
 Thomas Cheung, Ressources Teck Limitée
 Robert De Biasio, Vale
 Ron Gagle, Association des prospecteurs et développeurs du Canada
 Ian Gamble, Thorsteinssons
 Philip Hopwood, Deloitte
 Nadim Kara, Association des prospecteurs et développeurs du Canada
 Tom King, KPMG LLP
 Jacob Kulinski, ArcelorMittal Canada
 Pat MacNamara, Mines Agnico Eagle limitée
 Louis Martin, Glencore Canada
 Maurice McClure, Compagnie minière IOC
 Julie Morier, Rio Tinto Canada
 Angelo Nikolakakis, Ernst & Young LLP
 Susanne Playford, HudBay Minerals Inc.
 Sahba Safavi, MMG Limited
 Steve Suarez, Borden Ladner Gervais LLP
 Travis Temple, HudBay Minerals Inc.
 John Turner, Fasken Martineau
 David Watson, IAMGOLD Corporation





COMITÉ DU TRANSPORT

Président : Brad Johnston, Teck Coal Limited
 Othman AlFaseeh, AECOM
 Ron Annesley, Société aurifère Barrick
 Francois Brisson, Compagnie minière IOC
 Marc Butler, Glencore
 Marc-Andre Charette, Cameco Corporation
 Jay Cooper, HudBay Minerals Inc.
 Scott Daniels, Rio Tinto Canada
 Steven Douville, Vale
 Bev Godson, Cameco Corporation
 Paul Graham, Vale
 Lara Hoadley, Rio Tinto Canada
 Thomas Hobbs, Norfalcon Inc. A Glencore Company
 Scott Iredale, Shell Canada Energy Inc.
 Paul Kolisnyk, Ressources Teck Limitée
 Harald Kullmann, Advisian (WorleyParsons Group)
 Eric Kuraitis, NorFalco, A Glencore Company
 Brian Kurczaba, HudBay Minerals Inc.
 Melinda Mamer, Suncor Energy Inc.
 Gordon Mattson, Ressources Teck Limitée
 Benoit Méthot, Compagnie minière IOC
 Pat Murphy, Glencore
 Stephen Nelson, Suncor Energy Inc.
 Martin Pedé, Glencore
 Frank Petrolo, Vale
 Kathy Piersanti, HudBay Minerals Inc.
 Ben Prashaw, AECOM
 Amelie Rouleau, Glencore
 Lyle Safronetz, Vale
 Daniel Sauve, Glencore
 Mikael Schauman, Lundin Mining Corporation
 Don Smith, Ressources Teck Limitée
 Suresh Soundararajan, Suncor Energy Inc.
 Jamie Veilleux, Glencore
 Patrick Walker, Rio Tinto Canada
 John Zaidan, Cameco Corporation

COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD

Présidence : poste vacant
 Rebecca Alty, Diavik Diamond Mines Inc.
 Brad Armstrong, Lawson Lundell LLP
 Mark Ayranto, Victoria Gold Corp.
 Brent Bergeron, Goldcorp Inc.
 Charles Birchall, Willms & Shier
 Mike Clark, Alexco Resource Corp.
 Chantal Clement, Goldcorp Inc.
 Richard Cook, Knight Piésold Ltd.
 Cathy Corrigan, AECOM
 Dominique Girard, Mines Agnico Eagle limitée
 Jane Howe, Advisian (WorleyParsons Group)
 John Kearney, Canadian Zinc Corporation
 Christine Kowbel, Lawson Lundell LLP
 Reg Labelle, Atlas Copco Construction and Mining
 Michel Lanteigne, AECOM
 John McConnell, Victoria Gold Corp.
 Ryan McEachern, Mining Suppliers Trade Association Canada
 Bill Mercer, Avalon Advanced Materials Inc.
 Clynton Nauman, Alexco Resource Corp.
 Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
 Vic Pakalnis, MIRARCO Mining Innovation
 Brad Ryder, Glencore
 Bruce F. Sprague, Ernst & Young LLP
 Scott Trusler, MMG Limited
 Paul West-Sells, Western Copper and Gold Corporation
 Andrew Williams, De Beers Canada
 Mark Wiseman, Avalon Advanced Materials Inc.
 Laura Worsley-Brown, Dominion Diamond Corporation





SOCIÉTÉS MEMBRES

Alexco Resource Corp.
 ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 B2Gold Corp.*
 Baffinland Iron Mines Corporation
 BHP Billiton Canada Inc.
 Cameco Corporation
 Canadian Natural Resources Limited *
 Canadian Zinc Corporation
 De Beers Canada Inc.
 Dominion Diamond Mines ULC
 Eldorado Gold Corporation
 Excellon Resources Inc.
 First Quantum Minerals
 Glencore
 Goldcorp Inc.
 HD Mining International Ltd.
 HudBay Minerals Inc.
 IAMGOLD Corporation
 Imperial Metals Corporation
 Kinross Gold Corporation
 KGHM International ****
 Lundin Mining Corporation
 Mandalay Resources Corporation***
 Mines Agnico Eagle limitées
 MMG Limited
 Monnaie royale canadienne
 New Gold Inc.
 Newmont Canada Corporation
 NexGen Energy Ltd. ***
 Noront Resources Ltd.
 Nyrstar
 Pan American Silver Corp.
 Rio Tinto Canada
 Sherritt International Corporation *
 Shell Canada **
 Société aurifère Barrick
 Star Diamond Corporation
 Stornoway Diamond Corporation
 Suncor Energy Inc.
 Syncrude Canada Ltd.
 Taseko Mines Limited ****
 Ressources Teck Limitée
 Vale
 Victoria Gold Corporation
 Western Copper and Gold Corporation

MEMBRES ASSOCIÉS

AECOM
 Advisian WorleyParsons Group *
 Alexander Proudfoot
 Atlas Copco Construction and Mining
 Ausenco
 Avalon Advanced Materials Inc.
 Barr Engineering and Environmental
 BBA Inc.*
 Bennett Jones LLP ***
 BGC Engineering Inc.
 Boart Longyear
 Borden Ladner Gervais
 CAMIRO **
 Canada North Environmental Services
 Cementation Canada Inc.
 Centre for Excellence in Mining and Innovation
 Chamber of Marine Commerce
 Charles Tennant & Company (Canada) Ltd.
 CIBC World Markets
 CIMA + ***
 Convergent Technologies **
 COREM
 Deloitte
 Dentons
 Des Nehde Development
 Ecological and Regulatory Solutions Inc.
 ÉM Inc.
 EPC Canada ***
 ERM Canada Corporation
 Ernst & Young LLP
 Fasken Martineau
 Geosyntec Consultants International Inc. ***
 Golder Associates
 Hatch Ltd.
 International SOS Canada Inc. ***
 Intrinsic Environmental Sciences Inc.
 Juarez Environmental Consultants Inc.
 Kohn Crippen Berger Ltd.
 Knight Piésold Ltd.
 Lawson Lundell LLP
 Major Drilling Group International **
 Maxxam Analytics International Corporation
 McCarthy Tetrault
 Miller Thompson LLP **
 MIRARCO Mining Innovation
 NEAS Group
 Norwest Corporation
 Orica Canada Inc.
 Oxygen Capital Corp.
 Partners in Performance
 PearTree Securities **
 Quadra Chemicals Ltd.
 RWDI
 Rueter Scargall Bennett LLP **
 Sandvik Mining and Construction ****





Schulich School of Business – York University **
SGS Minerals Services
SMS Equipment Inc.
SNC-Lavalin Inc.
SRK Consulting Inc. *
Stantec Consulting Ltd.
The Chemours Canada Company ***
Thorsteinssons
Tickmark Corp. *
Willis Towers Watson
Willms & Shier Environmental Lawyers LLP
WSP Group

MEMBRES NON VOTANTS

Association commerciale des fournisseurs miniers
Association minière de l'Ontario
Association minière de l'Ontario
Association des prospecteurs et développeurs du Canada
Association minière du Québec
Association minière de la Saskatchewan
Association minière de la Colombie-Britannique
Association minière de la Nouvelle-Écosse
Association minière du Manitoba
Association minière du Nouveau-Brunswick
Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
Chambre des ressources de l'Alberta
Conseil canadien de l'innovation minière
Conseil des ressources humaines de l'industrie minière.
Industrie minière Terre-Neuve
Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole

* Adhésion à la fin 2017

** Départ à la fin 2017

*** Adhésion au début 2018

**** Départ au début 2018



PERSONNEL DE L'AMC

Pierre Gratton
Président et chef de la direction

Danielle Poitras
Adjointe de direction

Ben Chalmers
Vice-président, Développement durable

Charles Dumaresq
Vice-président, Science et gestion environnementale

Justyna Laurie-Lean
Vice-présidente, Environnement et affaires réglementaires

Geoff Smith
Vice-président, Affaires gouvernementales et autochtones

Brendan Marshall
Vice-président, Affaires économiques et du Nord

Jessica Draker**
Directrice, Communications

Marilyn Fortin
Directrice, Services corporatifs

Tara Shea***
Directrice, Initiative Vers le développement minier durable

Andrew de Vries*
Scientifique principal en conservation et directeur de la durabilité

Debbie Villeneuve
Agente financière

Rebecca Lafontaine
Adjointe administrative

** Arrivée à l'AMC en 2018

** Départ de l'AMC en 2018

*** En congé parental





L'association minière du Canada

REPRÉSENTATION GÉRANCE COLLABORATION

www.mining.ca

 @theminingsstory

